



GROIX ROUGE FRANÇAISE

UNION DES FEMMES DE FRANCE



BULLETIN DE GUERRE

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS. — 16, Rue de Thann. PARIS (17^e)

SOMMAIRE. — NÉCROLOGIE. — COMITÉ CONSULTATIF. — COMITÉ DE DIRECTION. — COMMISSION DE CONTRÔLE DES HÔPITAUX. — LÉGION D'HONNEUR. — MÉDAILLES D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES. — NOTRE ÉQUIPE D'INFIRMIÈRES EN ROUMANIE. — L' "UNION DES FEMMES DE FRANCE" A L'ARMÉE D'ORIENT. — LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE DANS LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE. — POUR NOS HÉROS MORTS AU CHAMP D'HONNEUR. — PROPAGANDE : GOUVERNEMENT DE PARIS. — COMITÉS NOUVEAUX. — EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES DES COMITÉS. — ENTRETIEN DES IMMEUBLES. — CRÉATION DE JARDINS POTAGERS. — NOS HÔPITAUX TIENNENT QUAND MÊME. — ASSISTANCE AUX CONVALESCENTS MILITAIRES. — ENSEIGNEMENT. — TABLEAU DE L'ENSEIGNEMENT.

NÉCROLOGIE

Le Comité de Nancy vient d'éprouver une perte cruelle dans la personne de Mme SCHNEIDER, femme du médecin-inspecteur, qui, à la veille de la guerre, était directeur du Service de Santé du 20^e Corps d'Armée.

Dès la mobilisation, M. SCHNEIDER accepta les fonctions de médecin-chef de l'hôpital auxiliaire n° 107, à Nancy, avec Mme SCHNEIDER comme infirmière-major. Elle ne cessa de donner ainsi constamment l'exemple du dévouement et de l'abnégation, jusqu'au jour où, terrassée par la maladie, elle dut s'aliter dans son hôpital même pour ne plus se relever.

Mme SCHNEIDER, qui avait résisté aux climats de l'Asie et de l'Afrique, où elle avait accompagné son mari dans les longs séjours qu'il fit dans ces pays lointains, est une victime du devoir. Très fatiguée depuis longtemps par le travail incessant qu'elle s'imposait, elle n'avait jamais voulu prendre de repos, et a contracté la maladie qui l'a emportée au chevet de ses malades.

Sa mort a douloureusement ému la population nancéenne parmi laquelle elle ne comptait que des amis, et l'U. F. F. s'associant à leur deuil, assure de toute sa douloureuse sympathie M. le médecin-

inspecteur SCHNEIDER, son fils glorieusement blessé, sa fille et son gendre qui, diplomate de carrière, exerce actuellement ses délicates fonctions au Mexique.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat veut bien nous faire savoir qu'accédant à notre demande et reconnaissant les éminents services rendus par Mme SCHNEIDER, il a décerné à sa mémoire, la médaille d'honneur des épidémies en vermeil, au titre d'infirmière-major de l'hôpital 107, à Nancy.

* *

Sens. — Nous avons la profonde tristesse d'annoncer la mort de Madame MATHIEU, présidente du Comité de Sens; elle était la veuve du colonel MATHIEU, et la mère du général et du commandant MATHIEU, auxquels nous envoyons, au front où ils sont retenus depuis le début des hostilités, les plus vives condoléances de notre association.

Malgré son grand âge, Mme MATHIEU avait voulu diriger elle-même l'Hôpital auxiliaire n° 105, où son intelligente et sa courageuse activité faisaient l'admiration des médecins, de ses collaboratrices et de ses collaborateurs; elle a succombé le 3 février, ayant rempli jusqu'au bout, en dépit de ses forces épuisées, la noble tâche qu'elle avait entreprise.

Au cimetière, M. le docteur MOREAU, un des fondateurs avec Mme MATHIEU de l'Hôpital 105, a rendu hommage en termes éloquents aux services rendus par la regrettée présidente du Comité Senonais; elle avait su prévoir la mobilisation et, la première à son poste, avait donné l'exemple du devoir accompli, en s'efforçant, avec ses dévouées infirmières, de remplacer au chevet des premiers blessés les mères et les épouses absentes.

Le Conseil central de l'U. F. F. a fait déposer une palme en bronze sur sa tombe, et le *Souvenir Français*, qui comptait Mme MATHIEU parmi ses plus zélées propagandistes, une gerbe d'honneur.

* *

Chartres. — Le Comité de Chartres vient d'avoir la douleur de perdre un de ses membres les plus dévoués, M. LAMÉ, trésorier de cet important groupement.

M. DUPARC, secrétaire adjoint, veut bien accepter d'assurer le service de trésorerie jusqu'à la fin de la guerre.

* *

Le Havre. — Le 26 février, au milieu d'une grande affluence de notabilités et d'amis, ont été célébrées au Havre les obsèques de M. le docteur Lucien FROTTIER, secrétaire général et médecin-chef du Comité havrais de l'U. F. F., titulaire de la Médaille de vermeil des épidémies,

Ancien interne des hôpitaux de Paris, médecin de l'hôpital Pasteur et de l'Hôpital auxiliaire 103, médecin en chef des épidémies, M. le docteur FROTTIER, par son dévouement aux œuvres philanthropiques s'était acquis une haute et légitime autorité: il avait été l'un des principaux fondateurs du dispensaire BROUARDEL, qui rend de signalés services dans la lutte contre la tuberculose et la préservation de l'enfance contre ce fléau; il était le secrétaire du Comité de patronage des Habitations à bon marché et l'âme de plusieurs sociétés de secours mutuels.

En rappelant les titres du regretté défunt à la reconnaissance publique, M. Louis BENOIST, sous-préfet du Havre, M. ACHER, conseiller général, et M. le docteur LEROY, ont tenu à rendre hommage à son activité, à sa science et à son cœur.

Au nom de M. Paul GUILLARD, président de la Ligue Havraise contre la Tuberculose, M. le docteur LOIR a dit quel précieux collaborateur perdait cette Association, et n'a pas oublié que c'était lui qui avait appelé au Havre, en 1903, les professeurs BROUARDEL et CALMETTE, et réussi à trouver, pour commencer, plus de cent mille francs de souscriptions et subventions; il a ajouté:

« Mme Henri GENESTAL, présidente du Comité havrais de l'Union des Femmes de France, a bien voulu me charger, en remplacement du docteur PROFICHET, mobilisé, de rappeler les éminents services rendus à cette société de Croix-Rouge par son zélé Secrétaire général.

« Principal organisateur du dispensaire DOLLFUS, directeur de l'enseignement, le docteur FROTTIER présida avec une remarquable compétence à la formation des premières infirmières et à la fin de 1915, alors qu'il était déjà épuisé par la maladie, il voulut préparer les cours en vue de nouveaux examens, afin de permettre l'extension des services de la société. Il venait de publier un travail sur *la Lutte antituberculeuse en France et les dispensaires d'hygiène Sociale*, puissante analyse du rapport HONNORAT sur le projet de loi Léon BOURGEOIS,

« M. NOEL, administrateur, et les infirmières de l'Hôpital auxiliaire 108, s'unissent avec émotion à leur Présidente pour offrir à le mémoire du cher défunt, leur collaborateur et ami, l'hommage de leur inaltérable reconnaissance. »

Nous envoyons aux enfants de M. le docteur FROTTIER, déjà privés de leur mère, et en particulier au sergent FROTTIER, prisonnier en Allemagne, l'assurance de notre douloureuse sympathie dans le malheur qui les accable.

Aux amis, aux collaborateurs du philanthrope, reste un pieux et patriotique devoir à remplir, celui de continuer et de conduire à son plein développement la tâche qu'il avait entreprise avec une énergie et une ténacité remarquables.

M. le docteur JOUSSEAULME veut bien assurer le service de l'Hôpital 108, au Havre.

COMITÉ CONSULTATIF

Le Comité consultatif de l'U. F. F. s'est réuni au Siège social le samedi 27 janvier, à quatre heures et demie, sous la présidence de M. l'amiral FOURNIER, président.

Mme PÉROUSE, ne pouvant assister à la séance, Mme BARBIER-HUGO, vice-présidente, offre au Comité, les vifs regrets de Mme la Présidente Générale d'être dans l'impossibilité absolue d'être présente à cette importante réunion.

Étaient présents : MM. BÉRALDI, BOULLOCHE, CHARRIER, général DURUPT, M. Georges AUDIGIER, MM. le médecin principal LEDERICH, le professeur LETULLE, général MERCIER-MILON, MM. MOREAU, amiral NABONA, MM. PHILIPPOT, SIBEN, THOMAS, M. le médecin principal VIRY, membres du Comité.

Mmes DE RIEUX et Henri GALLI, vice-présidentes, Mmes BEAUREGARD et GALIANO, directrice et directrice-adjointe du personnel, Mlle LEFÈVRE, directrice de l'Enseignement, Mmes LEJARS et LAUNOIS, directrice et directrice-adjointe du Matériel, faisaient au Comité consultatif, l'honneur d'assister à la séance.

Étaient aussi présents : M. le docteur P. BOULOUMIÉ, secrétaire général de l'U. F. F., M. TRÉLAT, trésorier général, et M. ARCHDEACON, trésorier général adjoint, Mlle VRIGNAULT, secrétaire du Conseil central.

Absents et excusés : M. le médecin général de la marine BUROT, M. DEFERT, M. le contrôleur général ENDRÈS, retenu aux Armées, M. le professeur GABRIEL, MM. Henri GALLI, GÉRARD, Raymond KœCHLIN, le professeur LANDOUZY, amiral MARQUIS, général NAQUET-LAROCHE, général SÉBERT, M. de TRÉGOMAIN, membres du Comité.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

En ouvrant la séance, M. le président, en termes émus, fait l'éloge de M. le général ROY, décédé, et rappelle les belles citations du commandant de la 87^e division : il rend hommage aux services rendus à l'Union par son collègue du Comité.

M. le docteur BOULOUMIÉ s'associe à M. le Président pour dire que le général ROY a bien mérité de la patrie et comme soldat, et comme défenseur des idées supérieures de la Croix-Rouge.

M. le Président félicite le Comité consultatif de compter de nouveaux membres et présente ses compliments de bienvenue et ceux de ses collègues à MM. CHARRIER, conseiller référendaire à la Cour des comptes, et BERTRAND, ingénieur en chef des Ponts et chaussées ; à M. le médecin général BUROT, qu'il déclare installés comme membre du Comité consultatif de l'U. F. F. Il sait combien notre Association peut compter sur leur dévouement et leur haute compétence ; il n'oublie pas les services rendus par M. CHARRIER en qualité de secrétaire général adjoint de l'U. F. F. ; il remercie M. BERTRAND, « au nom illustre », de collaborer avec M. le docteur BOULOUMIÉ, et dit qu'il est heureux de voir un médecin général de la marine aussi qualifié que M. BUROT entrer au Comité.

M. le docteur BOULOUMIÉ s'associe aux paroles de M. le Président pour ce qui concerne M. CHARRIER et rappelle que M. le médecin général BUROT a été longtemps délégué régional du 18^e corps, et qu'il a rendu en cette qualité, lui aussi, de signalés services à l'Union.

La parole est donnée à MM. les Trésoriers généraux, qui donnent lecture de leurs rapports, sur la situation financière du Conseil Central et des Comités locaux.

RAPPORT DE M. TRÉLAT

MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous pensons que l'Assemblée entendra avec intérêt l'exposé de la situation financière à l'expiration du premier semestre de l'Exercice en cours, soit au 31 Octobre dernier. Mais nous ne ferons cet exposé qu'en ce qui concerne les finances du Conseil central, entendant laisser à notre cher et précieux collègue, M. Jules ARCHDEACON, le soin de décrire la situation des Comités locaux qu'il suit, chacun de nous le sait, avec un soin paternel depuis une année entière : ayant eu la charge, il va de soi, qu'il ait au moins l'honneur de vous dire ce qui convient sur les Budgets de nos Comités de province, que nul ici ne connaît mieux que lui.

Mesdames et Messieurs, nous avons la satisfaction de vous dire qu'en ce qui concerne les recettes perçues et les dépenses faites au Conseil central du 1^{er} Mai au 31 Octobre 1916, la situation s'est maintenue au niveau où elle était au cours du précédent Exercice.

I. RECETTES. — Quant aux recettes, elles se sont élevées à.....Fr. 2.265.764 52 alors que les recettes semestrielles du précédent exercice ont monté à..... 2.142.253 94

Je dois noter cependant un fléchissement important des versements de l'Etat, qui résulte pour la majeure partie de la diminution du nombre des journées d'hospitalisation. Nous y avons paré, dans une certaine mesure, par l'attribution, à certains de nos hôpitaux dépendant du siège central, d'allocations supplémentaires à concurrence de..... 274.800 »

Il y a lieu de constater, par contre, l'augmentation sensible du produit des dons et quêtes :

Alors que ce chapitre des recettes se totalisait, pour les douze mois 1915-1916, par... 1.114.798 30 les six premiers mois 1916-1917 donnent déjà, de ce chef..... 1.070.114 »

Cette augmentation provient uniquement des versements faits par le Comité Central de la Croix-Rouge qui montent au total à... 806.894 29

Il est bien intéressant de noter que, dans ce dernier chiffre, l'Australie et l'Océanie sont représentées par la belle somme de 577.669 fr. 43. Si l'on songe que notre Association n'a reçu que le quart de ces dons, (1) on jugera de l'importance considérable des sacrifices que ces colonies se sont imposés pour la Croix-Rouge française.

En somme, la situation de nos recettes au 31 Octobre dernier était satisfaisante, et je puis ajouter que, depuis lors, elle n'a pas varié sensiblement.

II. DEPENSES. — Les dépenses du semestre se sont élevées à.....Fr. 2.091.320 27 alors que précédemment elles étaient de.. 2.141.102 35

Il y a donc lieu de constater, dans l'ensemble, une certaine diminution ; néanmoins nous croyons devoir signaler à l'attention du Conseil que les frais généraux : dépenses de personnel du Siège social et dépenses des auto-ambulances, ont ten-

(1) Suivant accord avec les deux autres Sociétés de la Croix-Rouge, les dons faits à la Croix-Rouge Française, sont répartis suivant une proportion qui donne à l'Union un quart des dons.

dance à augmenter. Il semble indiqué qu'on porte son attention sur ces frais, que tout au moins on ne dépasse pas les chiffres actuels.

Quant aux versements faits à nos hôpitaux dépendant du Conseil central, qui se montent au total à.....Fr. 1.628.050 25 ils se décomposent en deux parts, je ne dirai pas tout à fait, mais presque égales :

Versement de l'Etat. 801.714 85
Versement sur les ressources de l'Union..... 826.335 40

Tout ce que nous pouvons donner actuellement comme indication résultant de ces chiffres, c'est que la part des dépenses supportée par l'Union pour ses hôpitaux pendant ce premier semestre 1916 (en y comprenant les hôpitaux entièrement à la charge du Conseil central, et ceux qui, jusqu'ici tout au moins, ont fonctionné plus ou moins complètement au moyen de subventions particulières), est certainement supérieure, et sensiblement, à celle qu'a supportée l'Etat. Cette disproportion ne fera certainement que s'accroître au cours de cet hiver, étant donnée la progression constante du coût des objets de consommation, et spécialement du combustible, du vin, du matériel de pansement, du vêtement, etc...

III. SITUATION DE TRÉSORERIE.

— Les constatations résultant de l'examen de nos comptes sont tout à fait rassurantes ; et, en effet :

Si, au 31 Octobre dernier, notre encaisse totale n'était que de 352.534 09
1916, elle était de..... 710.843 33

Nos Bons de la Défense Nationale (en dépôt au Crédit Lyonnais) ont passé d'une valeur de..... 780.000 » à celle de..... 1.316.250 »

De telle sorte que le total de nos valeurs disponibles, comprenant :

I
L'encaisse de la Caisse centrale ;
La Caisse de Tonnay-Charente ;
L'encaisse à la Banque de France ;
L'encaisse au Crédit Lyonnais.

II
Le portefeuille des Bons de la Défense Nationale, à 6 mois :

1° A la Banque de France, en nantissement d'avances ;

2° En dépôt au Crédit Lyonnais ;
S'élevait, au 31 Octobre dernier, à..... 2.741.284 09
contre..... 2.563.343 33
au 30 Avril 1916.

III

Quant aux autres valeurs du portefeuille :

1° Valeurs déposées au Crédit Lyonnais provenant de Comités dissous, ou avec affectation spéciale, ou en dépôt libre..... 29.492 50 (en capital) ;

2° Valeurs déposées au Crédit Lyonnais pour la Section antituberculeuse (Legs Doller)..... 611.468 65 (en capital) ;

3° Valeurs en dépôt à la Banque de France en nantissement d'avances (Trésor de guerre)..... 358.972 05 (en capital).

Ces titres divers restent en dépôt au Crédit Lyonnais et à la Banque de France, avec leur précédente valeur en capital, diminuée seulement de quelques milliers de francs, en conséquence de la baisse générale des cours.

La situation de Trésorerie était donc favorable au 31 Octobre 1916, et je puis ajouter qu'au moment présent, malgré l'importance de nos dépenses, elle reste satisfaisante.

Notre gestion, Mesdames et Messieurs, a été constamment dominée par le souci de ménager l'avenir. Nous avons soutenu jusqu'ici nos Comités au moyen du fonds d'allocations supplémentaires que nous tenons de l'Etat (suivant la bienveillante décision du 17 Août 1915). Nous continuerons à les aider dans toute la mesure de nos moyens, sans oublier cependant les charges qui, fatalement, viendront peser sur nous à la fin des hostilités.

Cette guerre, cette abominable guerre se terminera, personne ne saurait dire quand, et cependant quelque chose laisse penser que la fin ne peut être très éloignée ; quel que soit ce moment, il faudra bien alors que l'Union restitue à leurs propriétaires plusieurs centaines d'immeubles où sont installés ses hôpitaux auxiliaires, et il faudra que ses Comités paient la remise en l'état de tous ces bâtiments dont la

destination primitive était toute autre que celle d'une formation hospitalière.

Nous nous sommes appuyés sur la haute compétence de M. SIBEN pour préparer à ce point de vue une lettre d'avertissement et d'instructions à nos Comités. Il convient, en effet, de les prémunir contre des réclamations antijuridiques et excessives, et, avant tout, de les inviter à nous faire connaître, avec toute la précision possible, à combien pourront s'élever les frais de remise en état des locaux occupés par leurs hôpitaux.

Quant nous serons entièrement éclairés, nous prendrons, d'accord avec eux, les dispositions financières qui paraîtront convenables. Nous les inviterons à constituer une réserve spéciale, afin qu'ils soient en mesure, le moment venu, de payer leur dû, et, cependant, nous aiderons, au moyen de notre réserve d'allocations supplémentaires, ceux d'entre eux qui auraient besoin de nous pour leurs dépenses de fonctionnement.

Pour assurer ces dépenses à venir, pour faire en sorte qu'il ne se produise nulle part des déficits imprévus et trop lourds pour les budgets locaux, ce ne sera pas trop de la réserve que nous avons jalousement économisée, précisément en vue des règlements dont la réalité peut être prochaine.

Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que nos Comités se maintiennent debout jusqu'à la fin de leur tâche, et au surplus notre conviction est aujourd'hui ce qu'elle était en Juillet dernier, c'est qu'au moyen de nos ressources et en continuant notre politique de sage économie, les finances de notre Union tiendront jusqu'au bout.

Le Trésorier
de l'Union des Femmes de France.
M. TRÉLAT.

Le 29 décembre 1916.

RAPPORT DE M. ARCHDEACON

MADAME LA PRÉSIDENTE,
MESDAMES,

Vous venez d'entendre les réconfortantes communications qui vous ont été faites par notre très cher Trésorier Général ; elles vous ont montré que le Comité Central avait traversé la tragique période déchaînée depuis bientôt deux années et demie, en conservant sa situation financière intacte.

Mais le Comité Central n'est que le foyer principal de notre chère

Union des Femmes de France, ce foyer rayonne et s'épanouit par ses nombreux Comités locaux sur la France entière, il étend même à l'étranger son action patriotique et bienfaisante, aussi crois-je devoir vous apporter ici quelques précisions sur la situation financière de ces Comités, examinée à la fin d'Octobre 1916.

Nous vous parlerons d'abord de nos Comités de province, de beaucoup les plus importants et les plus nombreux, puis des Comités et des Hôpitaux de la région de PARIS, et nous laisserons de côté les Comités de l'Étranger dont nous connaissons incomplètement la situation financière actuelle.

Je vous rappellerai seulement les services exceptionnels rendus par nos Comités Égyptiens, fondés peu avant la guerre grâce à la pénétration d'esprit et aux persévérantes démarches de notre respectée Présidente.

Ces Comités, dont tous n'ont pas su pressentir le futur rôle important, ont, sous l'impulsion patriotique de Mesdames DEFRANCE et de REFFYE, fait surgir de terre immeubles, hôpitaux, argent. Le seul Comité d'Alexandrie a ouvert 7 hôpitaux renfermant 1.150 lits, et il fit au Comité Central, ainsi que celui du Caire, des dons considérables indépendamment de nombreux envois en nature.

SITUATION FINANCIÈRE DES COMITÉS DE PROVINCE. — J'ai la grande satisfaction de vous dire que, grâce à la bonne administration de Mesdames les Présidentes, les Directrices, les Trésoriers, grâce au dévouement de tous, grâce un peu aussi aux allocations données libéralement par le Comité Central, la situation financière des Comités, dans son ensemble, est restée sensiblement, au 1^{er} Novembre, ce qu'elle était au 1^{er} Mai dernier.

Comme il vous a été dit à la dernière Assemblée générale, l'actif global des Comités de Province était, au 1^{er} Mai, de... Fr. 4.608.630 »

Nous le retrouvons
aujourd'hui de... 4.421.799 »

La différence entre ces deux chiffres est bien insignifiante, je dirai presque bien inattendue, si l'on songe à l'augmentation du prix de toutes choses qui s'est produite durant cette période, et à la difficulté de plus en plus grande qu'ont eu les Comités à trouver, dans leurs régions, des concours financiers.

Il est juste de dire que si la situation d'ensemble est très nettement favorable, en examinant le détail, on constate qu'un assez grand nombre

de Comités ont vu leur avoir s'effriter, par suite de la prolongation du fonctionnement de leurs hôpitaux avec un prix de revient trop élevé, résultant du très petit nombre de leurs hospitalisés. Plusieurs Comités de nos grandes villes de France ont, par contre, obtenu, dans le dernier semestre, une augmentation d'actif notable, qui a ramené l'actif global presque au chiffre indiqué à la dernière Assemblée.

PRIX DE REVIENT DE JOURNÉE DANS LES HÔPITAUX DE PROVINCE. — Les prix de revient obtenus dans le semestre considéré font également le plus grand honneur à nos Comités de Province.

Ces prix, qui avaient été de 2 fr. 39 pour l'exercice 1914-1915, et de 3 fr. 16 pour l'exercice 1915-1916, ne se sont élevés qu'à 3 fr. 15 pour le premier semestre de l'Exercice 1916-1917.

Ce résultat, extrêmement satisfaisant, bien que s'appliquant au semestre où les hôpitaux n'ont pas été chauffés, est obtenu en faisant intervenir les seules dépenses de fonctionnement. Si l'on y ajoutait les dépenses de premier établissement, la valeur des dons en nature qui nous sont signalés, et l'augmentation des sommes restant dues à la fin du semestre, le prix de journée serait encore inférieur à 4 francs.

Le long et minutieux travail que notre précieux collaborateur à la Trésorerie, Monsieur FOULON, a bien voulu établir à l'aide des comptes mensuels du semestre, me permettra de vous donner, sans abuser de votre temps, des indications intéressantes sur les prix de revient de journée dans les différentes régions.

Parmi nos 21 régions, il y en a 8 qui ont eu un prix moyen de journée inférieur à la moyenne générale de 3 fr. 15, ce sont les suivantes :

Régions	Nombre de lits	Nombre de Journées	Prix de revient
10	1.702	135.132	2.25
21	90	11.051	2.60
14	1.424	197.735	2.87
9	1.384	80.477	2.90
5	633	76.142	2.92
3	2.302	198.173	3.05
15	1.846	127.487	3.08
18	2.166	129.784	3.10

Neuf régions ont un prix de journée compris entre 3 fr. 15 et 4 fr., et les quatre dernières ont des prix de 4 fr. 01, 4 fr. 31, 4 fr. 47 et 5 fr. 02.

La dixième région, qui arrive la première avec le prix de journée extrêmement bas de 2 fr. 25, n'a pourtant pas été favorisée par les envois de blessés, car 43 1/2 p. 100 de ses lits seulement ont été occu-

pes en moyenne pendant le semestre.

La vingt-et-unième, qui vient ensuite, n'a actuellement que deux petits hôpitaux très voisins du front, à Rambervillers et à Epinal ; le prix de revient de 2 fr. 60, qui y est obtenu, est tout à fait remarquable. Le premier des deux a été mis récemment en réserve.

Les deux régions les plus peuplées de blessés ont été la quatorzième et la troisième. Le nombre de journées de 197.735 et 198.773 pendant le semestre fut presque identique dans ces deux régions, mais le nombre de lits, de 2.302 dans la troisième est presque double de celui de 1.424 constaté dans la quatorzième. Cette dernière s'est donc trouvée très favorisée dans le semestre, ayant eu 76 p. 100 de ses lits occupés, la troisième région 47 p. 100 seulement.

Il est juste de faire remarquer que les différentes régions de France ne sont pas absolument comparables au point de vue du prix de revient, certaines ne recevant pas de grands blessés et les prix de toutes choses étant plus élevés dans les unes que dans les autres.

COMITÉS ET HÔPITAUX DE LA RÉGION DE PARIS. — La région de Paris renferme des hôpitaux qui peuvent être classés en trois catégories : la première se compose d'hôpitaux rattachés à des Comités locaux, la deuxième, d'hôpitaux de grande chirurgie, dépendant directement du Comité Central, la troisième, la plus nombreuse, d'hôpitaux qui ont été créés dès le commencement des hostilités par des particuliers, sous le simple couvert de l'Union. Ils sont, maintenant encore, ouverts pour la plus grande partie, entretenus souvent luxueusement, notre plus grande gratitude est acquise à leurs généreux organisateurs.

Il nous est difficile de fixer un prix de revient précis pour l'ensemble de ces hôpitaux, les renseignements nécessaires ne nous étant pas fournis par les hôpitaux particuliers. Nos calculs approchés nous fournissent le prix de 4 fr. 53, inférieur à celui du dernier exercice. Cet anomalie s'explique par le fait que la région de Paris avait été presque dépourvue de blessés pendant le deuxième semestre de l'exercice 1915-1916, et qu'elle en a reçu un grand nombre au commencement du premier semestre 1916-1917. De plus, les hôpitaux n'ont pour ainsi dire pas été chauffés dans le semestre considéré.

Le prix de 4 fr. 53 a été établi en ne considérant que les dépenses de

fonctionnement ; il ne comprend ni les dépenses de premier établissement, ni la valeur des dons en nature.

COMITÉS DES COLONIES. — Les résultats financiers des Comités de notre belle Colonie Algérienne sont compris dans les chiffres globaux qui vous ont été donnés. Je ferai cependant une mention spéciale de ces Comités pour vous signaler que leurs hôpitaux, qui avaient été évacués, faute de blessés, sont de nouveau en plein travail d'hospitalisation, ayant été réouverts à la demande du Service de Santé pour recevoir les évacués de Salonique. Un nouvel hôpital de physiothérapie-mécanothérapie pour 300 blessés a même été ouvert récemment à Alger ; un autre pour la rééducation des mutilés a été installé à Oran.

Ces Comités ont continué à bénéficier de dons locaux très importants qui ont maintenu leur situation financière satisfaisante, malgré les larges subventions qu'ils ont données à des Œuvres annexes et malgré les envois considérables qu'ils ont faits au front.

NOMBRE DE LITS. — Le nombre de lits des Hôpitaux de l'Union des Femmes de France paraissait être, au 1^{er} Novembre dernier, de 24.142, dont 18.921 en province et 5.221 dans la région de Paris. Ce nombre est en diminution de 4.000 environ sur celui qui avait été indiqué au 1^{er} Mai dernier. Un certain nombre d'hôpitaux ont été, en effet, fermés pendant le semestre, et principalement à la fin de l'été, pour être rendus à leurs occupants antérieurs. Un très grand nombre nous furent, à ce moment, réclamés par le Ministre de l'Instruction publique. Mais les démarches très actives faites dans les Régions par nos Délégués et au Ministère de la Guerre, par le Secrétariat Général, firent échapper la majeure partie aux pressantes revendications qui nous étaient adressées.

NOMBRE DE JOURNÉES. — Nous avons eu, pour l'ensemble de nos Hôpitaux, pendant le premier semestre de l'exercice 1916-1917 : 2.065.008 journées d'hospitalisation, dont 1.513.346 en province et 551.662 dans la Région de Paris.

Le nombre de lits dont nous disposions étant de 24.142, chaque lit a été occupé, pendant le semestre un

2.065.008

nombre de jours égal à $\frac{2.065.008}{24.142} = 85,5$. Le semestre comprenant 182 jours, chaque lit fut inoccupé en moyenne 96 jours et demi.

Sous une autre forme, la proportion de nos lits occupés pendant le semestre a été de 47,4 p. 100.

PREVISIONS D'AVENIR. — Après avoir constaté que nos Comités avaient, dans leur ensemble, su jusqu'ici maintenir leur situation financière favorable, nous sommes amenés à nous demander s'ils pourront y réussir jusqu'à la fin des hostilités ?

Nous devons, pour y arriver, réunir nos efforts communs, sans nous dissimuler que la hausse de tous les prix, principalement du charbon, le remplacement des infirmiers militaires par un personnel salarié, et d'autres raisons, grèveront sérieusement les finances de nos Comités.

Les efforts des Comités locaux devront donc tendre, plus que jamais : 1° à pratiquer la plus stricte économie compatible avec les meilleurs soins à donner aux blessés ; 2° à activer la propagande locale autant que faire se pourra.

Notre Trésorier Général vous a exposé quels efforts ont été faits dans ce sens par le Comité Central. Nos Comités locaux devront marcher résolument dans la voie qui leur a été ouverte et faire résonner dans toute l'étendue de la France le branle donné.

Le Comité Central devra, lui, de son côté, intervenir dans la mesure du possible par des allocations, de façon à ce que les Comités locaux conservent les fonds de roulement qui leur sont nécessaires pour la bonne marche de leurs hôpitaux. Le rapport de notre Trésorier général vous a appris que nous avions accordé, dans le premier semestre de l'Exercice 1916-1917, 907.155 fr. 50 d'allocation.

Nous avons le ferme espoir que le chiffre d'allocation de 450.000 francs par trimestre, pourra être facilement maintenu à l'avenir. Les comptes que nous recevons chaque mois de tous nos Comités, nous permettent d'en faire la distribution la plus équitable et la plus judicieuse.

Pour avoir un effet utile, ces allocations ne devront aller qu'aux Hôpitaux qui se trouveront, par suite du nombre de leurs hospitalisés, dans des conditions de marche normale. Il est malheureusement des régions éloignées des fronts de combats qui paraissent devoir être sacrifiées par le Service de Santé ; s'il en était ainsi, les Comités devraient provoquer la mise en réserve temporaire, ou même la fermeture d'un certain nombre des hôpitaux qui s'y trouvent, quelque douloureux

se que fût à tous ceux qui se sont dévoués à l'Œuvre depuis l'origine, la perspective de ne pouvoir la continuer jusqu'au bout.

À la question posée relativement à nos prévisions d'avenir, nous n'hésiterons donc pas à répondre que, en pratiquant une judicieuse économie dans la gestion, en intensifiant la propagande locale et en procédant aux mises en réserve temporaire là où elles deviendraient nécessaires, la bonne situation financière de nos Comités sera maintenue dans son ensemble.

Nous avons donc la pleine confiance de pouvoir accomplir la lourde mission que nous avons acceptée, d'entretenir pendant toute la durée de la guerre, partout où ils resteront nécessaires, nos Hôpitaux répartis sur toute l'étendue de la France, de continuer jusqu'au bout à prodiguer aux blessés qui nous sont confiés les soins maternels que nous leur donnons depuis deux années et demie, et poursuivant le développement de toutes les œuvres annexes que nous avons créées, nous continuerons à tenir haut et ferme, jusqu'au bout, le drapeau de Croix-Rouge de notre chère Union des Femmes de France.

Le Trésorier-adjoint,

J. ARCHDEACON.

Le 29 décembre 1916.

Le président fait son rapport sur la Mission sanitaire de l'U. F. F. en Roumanie.

RAPPORT DE M^r L'AMIRAL FOURNIER

La Société de la Croix-Rouge, l'Union des Femmes de France, ayant résolu de venir en aide à la Roumanie en y mettant à la disposition de la Reine MARIE, au titre gracieux, une équipe de ses dames infirmières et un matériel considérable, plaça cette équipe sous la direction de Mlle FLOURENS, comme infirmière-major.

Quand tout fut prêt pour le départ, Mme PÉROUSE, l'éminente Présidente de la Société, me fit part de ses intentions relatives à cette mission et me demanda de la conduire à sa destination, à Bucarest, afin de la présenter personnellement à Sa Majesté. J'acceptai, sans hésitation, sa proposition, bien qu'inattendue, et, quelques jours après, le départ du personnel et du matériel de la formation sanitaire eut lieu, de Paris vers le Havre.

**

L'équipe de nos dames infirmières comprenait alors : Mlle FLOURENS, comme chef ; Mlle SCHOLER, également brevetée infirmière-major et des plus distinguées ; Mme NICOLLET ; Mlle FLORIN ; Mme LANCE ; Mme TRUY ; Mlle BRUNET ; Mlle GOMBERG, de nationalité russe ; Mlle GHICA, de nationalité roumaine. Ces deux jeunes filles, par la connaissance approfondie de leurs langues nationales, et, Mlle GOMBERG, par le fait qu'elle exerçait les fonctions d'interne, à Paris, dans l'hôpital TENON, comme première assistante du chirurgien en chef RICHE, depuis plusieurs années, pouvaient être fort utiles à l'équipe dans les soins à donner à des blessés Russes et Roumains. De plus, le père de Mlle GOMBERG, étant un des grands industriels d'Odessa, le centre de ravitaillement le plus important de la Russie, dans le voisinage immédiat de la Roumanie, pouvait éventuellement venir en aide à notre équipe.

Enfin, Mlle GHICA, nièce du Maréchal du Palais et apparentée à de nombreuses personnalités très en vue de la Roumanie, se trouvait également en situation de faciliter son œuvre. En somme, ainsi constituée et complétée, l'équipe semblait en mesure de faire face à toutes les éventualités à prévoir.

**

Sans insister sur les difficultés inhérentes à tous les voyages, en temps de guerre, en pays étrangers, ni sur la traversée, de Newcastle à Bergen, où le mauvais temps nous évita, peut-être, la rencontre, autrement désagréable, des sous-marins ennemis, la première étape de notre longue tournée s'effectua, non sans ennuis ni fatigues, mais sans accidents.

Je fis régler ses arrêts de manière à ménager à nos dames infirmières un ou deux jours de séjour et de repos dans chaque capitale : à Christiania, à Stockholm et à Pétrograd, comme à Moscou et à Kieff. Elles méritaient, d'ailleurs, par leur courage à supporter les inconvénients de ces longues traversées en wagons, de se reconforter dans les stations par quelques distractions intéressantes de nature à satisfaire leur légitime curiosité et leurs aspirations artistiques.

Elles eurent ainsi d'agréables occasions, peut-être inespérées, de se rendre compte du caractère original et grandiose de chacune de ces villes, en admirant leurs sites agres-

tes, leur superbes perspectives, leurs splendeurs, même, notamment au Kremlin, et leur caractère mystique, à Moscou et à Kieff, où l'apparition des silhouettes byzantines de leur amoncellement pittoresque d'églises est profondément impressionnante.

Je dois signaler, que dans chaque station principale de ce voyage, je fus salué officiellement par des officiers délégués, ou par le gouverneur lui-même, de la région. A Petrograd ce fut le Ministre de la Marine, l'amiral GRÉGOROWICH qui vint, en uniforme, me recevoir à la gare, et qui, après m'avoir donné une chaleureuse accolade, m'emmena dans son auto, à l'hôtel où il m'avait fait retenir un appartement.

Le lendemain, il donna un repas de gala en mon honneur.

L'Ambassadeur de France m'invita également avec Mlle FLOURENS, à un grand déjeuner, auquel assistèrent le ministre de Roumanie et de nombreuses personnalités diplomatiques.

**

Enfin, après vingt-six jours de voyage, notre équipe atteignit sa destination, la ville de Bucarest, fort heureuse d'en finir avec les tribulations d'un trajet trop prolongé dans des trains privés, par l'état de guerre, de leur confort habituel.

Malheureusement, malgré tous les soins de Mlle FLOURENS, nos quatre wagons de matériel n'avaient pu nous suivre, étant arrêtés, dans toutes les gares, avec les trains de marchandises ; et s'ils arrivèrent enfin en Roumanie, un mois après nous, ce fut grâce à nos nombreuses réclamations ; combien d'autres n'y parvinrent jamais !

Dès son entrée à Bucarest, notre équipe offrit ses services au Gouvernement Roumain. Il en disposa en l'associant à une formation sanitaire en compagnie de dames infirmières Roumaines, dans une ancienne école bulgare, transformée en conséquence, sous le titre d'ambulance *Franco-Roumaine*. Le Dr LAVENANT, médecin Français mobilisé, en prit la direction médicale et la garda, à la satisfaction générale, dans les différentes pérégrinations que nos infirmières eurent à subir ensuite, par évacuations successives, pour suivre les reculs de l'armée Roumaine, sous la pression des envahisseurs.

**

Quelques jours après notre arrivée à Bucarest, que bombardaient, presque journellement, les avions allemands, la Reine MARIE nous reçut officiellement au Palais Royal, transformé en un hôpital central

qu'elle dirigeait personnellement en costume d'infirmière.

Sa réception fut des plus bienveillantes et vraiment touchante, car la très sympathique Souveraine, ne put y retenir ses larmes au souvenir de la mort, toute récente alors, de son dernier enfant, et en songeant aux dangers qui menaçaient la Roumanie.

Ce fut à la suite de cette réception à laquelle assistait le Ministre de France, le Comte de SAINT-AULAIRE, un des représentants diplomatiques de notre pays, qui lui font le plus grand honneur, que la Reine me demanda, dans un entretien particulier, de lui venir en aide, par mes avis et au besoin par mon intervention personnelle, au sujet de la mécontente vraiment alarmante entre les armées Russes et Roumaines, qui menaçait, en se prolongeant, de conduire la Roumanie aux abîmes.

Je donnai à Sa Majesté le conseil de s'adresser directement à l'Empereur de Russie, comme unique moyen de conjurer ce péril imminent ; et, comme elle m'objectait que, ni elle, ni le Roi, ne pouvaient quitter actuellement leur pays envahi par l'ennemi, elle me pria de demander une audience au Tzar pour me faire, auprès de lui, l'interprète de leurs désirs et de leurs pressants besoins de secours. J'acceptai en principe cette mission, d'autant plus volontiers que notre ministre à Bucarest m'engagea vivement à le faire.

**

Quelques jours après, la gravité de la situation grandissant rapidement, le gouvernement se vit dans l'obligation de se replier sur Jassy, avec le corps diplomatique et toutes les missions sanitaires étrangères, dont la nôtre. De Jassy, la Reine me conduisit au Roi, dans son nouveau quartier général, à Berlad, afin de me présenter à lui au sujet de la mission qu'elle devait me confier. Après avoir dîné avec le Roi, en compagnie du général Berthelot, il me reçut en audience privée, me conféra le grand cordon de son ordre militaire et me fit ses recommandations personnelles. Je le quittai ensuite très satisfait de sa réception et, dès que j'eus reçu le message de la Reine pour le Tzar, je partis en compagnie du commandant de réserve, le duc de Luynes et du lieutenant Parmentier, attachés à ma personne par le ministre de France, pour ce voyage.

L'Empereur me fit, à mon arrivée dans son grand quartier général, le plus flatteur et encourageant accueil. Il me garda près de

lui à dîner et me donna ensuite une audience privée. Suivant les assurances que je reçus du Tzar dans ces entretiens, la situation militaire commença, en effet, à s'améliorer, dans les délais qu'il m'avait indiqués, à la suite de l'ordre du jour qu'il adressa, quelques jours après, solennellement, aux armées et aux flottes impériales, en leur faisant connaître sa volonté de soutenir une guerre à outrance et victorieuse dans les Balkans, comme sur tous les autres fronts de combat.

**

A Jassy, l'équipe de Mlle FLOURENS reçut d'abord différentes affectations provisoires, et, finalement, le Gouvernement Roumain la dirigea sur Braïla, sous les ordres du Docteur LAVENANT. Seules, Mlles GOMBERG et GHICA, détachées jusque là dans l'hôpital Spiridon, comme assistantes des docteurs FRANÇAIS, POULIOT et LOUBAT, qui avaient réclamé leur concours dans l'important service chirurgical dont ils avaient pris charge, restèrent attachées à cet établissement.

Mais cette nouvelle résidence ayant été à son tour menacée directement par l'armée d'invasion, la formation du Dr LAVENANT fut ramenée à Jassy après mon départ. Y est-elle encore ? Je l'ignore ; toutefois, il est possible que plusieurs formations sanitaires étrangères soient dirigées sur la Russie, devant les difficultés toujours croissantes de leur ravitaillement dans une ville où affluent de toute part les réfugiés, et dont le chiffre total des habitants, grossi par celui des troupes et du personnel gouvernemental, tend à décupler. D'ailleurs, il avait été question déjà d'Odessa, comme objectif possible de cet exode.

Quoi qu'il en soit, on peut être certain de la sollicitude de notre Ministre, résident, pour l'équipe de l'Union des Femmes de France, et du soin que le service sanitaire Roumain mettra toujours, comme dans le passé, à la préserver de tout risque de tomber entre les mains de l'ennemi, en lui préparant les évacuations nécessaires en temps utile.

Ces attentions sont d'ailleurs la conséquence de l'excellente impression produite sur les médecins intéressés, sur les autorités locales et sur le Comte de SAINT-AULAIRE, par le dévouement éclairé et l'empressement à remplir leurs devoirs, dont nos dames infirmières ont fait preuve, en toutes circonstances, depuis le premier jour de leur entrée en Roumanie.

J'ai tout lieu de croire, aussi, que le Gouvernement Roumain se montrera toujours particulièrement reconnaissant à l'Union des Femmes de France, dont j'étais le délégué, du service diplomatique que je n'ai pas hésité à rendre à la Famille Royale et à son royaume, en détresse, sur la demande l'admirable Reine Marie, et dont les heureux effets ont réalisé, depuis, les espérances qu'il avait fait naître.

Le Vice-Amiral,
E. FOURNIER.

**

L'ordre du jour appelle l'exposé des projets de l'U. F. F. sur le développement de la propagande anti-tuberculeuse. Monsieur le Secrétaire général a la parole :

RAPPORT de M^r le Dr P. BOULOUMIÉ

Monsieur le Secrétaire général appelle l'attention du Comité consultatif sur le devoir urgent de la nation de pousser à fond la lutte contre la tuberculose. L'U. F. F. a donné l'exemple, dit-il : elle a été la première des Sociétés de la Croix-Rouge à entreprendre la campagne, bien avant la guerre, contre ce fléau ; elle se doit à elle-même de la poursuivre plus activement que jamais. Le public était d'abord rebelle à cette propagande ; il a fallu les terribles événements actuels pour le forcer à prendre intérêt à cette angossante question. Notre association veut en profiter.

Au début des hostilités, il y avait dans l'armée moins de tuberculeux, qu'en temps de paix, mais, depuis qu'ont été appelés des exemptés, des ajournés, des réformés n° 2, leur nombre a considérablement augmenté. Depuis deux ans et demi de vie au front, dans les tranchées, de travaux militaires de toutes sortes et de labeur intense dans les usines, la tuberculose a fait de nombreuses victimes.

Il faut avoir particulièrement pitié du tuberculeux, qui voit son état d'invalidité augmenter. Il est plus malheureux que le blessé, dont l'état va souvent s'améliorant, qui vit entouré d'une auréole particulière, et qui, lui, n'est pas contagieux.

La tuberculose cause 44 pour cent des décès entre 30 et 40 ans, en temps normal. Combien plus elle en causera encore parmi nos soldats épuisés et parmi nos malheureux prisonniers ! Nous ne ferons jamais assez pour les aider, les soulager et les guérir ; aussi nous préoccuons-nous d'installer pour eux des Sana-

toria, de mettre à leur disposition toutes les ressources, dont nous pouvons disposer : baraquements, matériel de couchage, vêtements, etc. ; de préparer nos infirmiers aux soins spéciaux que comporteront le traitement des tuberculeux et la préservation de leur entourage.

L'U. F. F., en faisant ainsi, accomplira une grande et noble tâche. Les excellents rapports de notre société avec M. BRISAC, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur, l'y aideront comme elle aidera à son tour l'effort officiel, qui sera insuffisant s'il n'est pas secondé.

Pour le moment, nous nous occupons de créer au plus tôt notre *hôtellerie sanitaire* en vue d'héberger les malades prêts à entrer dans une station sanitaire, de faire fonctionner les stations de Monbran, de Lamotte-Beuvron, dont nous poursuivons l'installation ; nous étudions les moyens d'ouvrir le plus tôt possible nos *Sanatoria*, afin d'y recueillir et d'y soigner les hommes qui, sortant des stations sanitaires, ont encore besoin de soins pour recouvrer la santé et reprendre place, sans danger pour eux et leur entourage, au foyer familial ; enfin, nous cherchons à concourir le mieux possible à l'œuvre si utile des *Dames visiteuses*, en faisant concorder nos efforts et leurs pour le plus grand bien des tuberculeux soignés à domicile.

Voilà notre programme : Nous vous le soumettons en vous priant, si vous l'approuvez, de nous aider de votre haute influence pour le réaliser. S'il a votre approbation, nous engagerons tous nos membres si dévoués de l'U. F. F. à se mettre immédiatement à l'œuvre. Notre cause plaidée par les *Femmes de France* sera sûrement gagnée.

Le Comité consultatif, approuvant les initiatives de la Société et les déclarations de M. le Secrétaire général, donne tous ses encouragements et promet tout son concours à la lutte contre la tuberculose.

M. le Dr BOULOUMIÉ l'en remercie : il compte que la commission, pour continuer et compléter ses travaux, voudra bien se réunir plus souvent, tous les mois par exemple.

Cette commission est composée de :

MM. les professeurs GABRIEL, LAMOTTE, LETULLE.

M. le général DURUPT.

M. le médecin inspecteur VIRY.

M. l'amiral NABONA.

Et M. le trésorier général de l'U. F. F.

Le professeur LETULLE demande la parole : il remercie l'U. F. F. et tout particulièrement son éminent Secrétaire général le Docteur BOULOUMIÉ de s'être mis à la tête d'un mouvement qui doit entraîner toute la Croix-Rouge française dans la lutte contre la tuberculose. Il est sûr d'être l'interprète des membres de la commission en disant que ses collègues et lui sont à la disposition de la section anti-tuberculeuse de l'U. F. F. pour faciliter et préciser sa tâche.

Il ne doute pas de l'appoint considérable qu'apporteront les Sociétés de la Croix-Rouge au succès de la croisade qui s'impose contre le terrible fléau.

M. le professeur LETULLE a la tristesse de constater que la tuberculose a déjà fait prononcer la réforme de 90.000 de nos soldats et que la liste des réformés pour tuberculose s'allongera démesurément lorsque nous reviendront les prisonniers militaires, parmi lesquels elle fait, comme parmi les prisonniers civils, d'effroyables ravages. On estime à 250.000 le nombre des malades qui seront à assister. On a bien parlé de 50.000 lits dans les Sanatoria pour les recevoir, mais 20.000 lits à peine seront assurés et quels sont ces chiffres, comparés à celui des malades !

Le pays est généreux. L'U. F. F., en particulier, saura aider à trouver l'argent nécessaire pour secourir les tuberculeux ; mais elle doit surtout continuer à donner l'exemple et à montrer combien elle a raison de mettre la lutte anti-tuberculeuse en premier rang parmi ses plus pressantes préoccupations d'après-guerre.

Il ne faut pas cacher au pays qu'il s'agit de trouver des millions et des millions pour faire tout ce qui est nécessaire, mais l'énormité de la somme ne doit pas nous décourager : elle doit, au contraire, encourager chacun à faire l'effort dont il est capable.

Reprenant la parole, M. le Docteur BOULOUMIÉ tient à mettre au courant le Comité consultatif de certaines divergences de vues qui se sont élevées entre les diverses Sociétés de la Croix-Rouge et le Service de Santé, à l'occasion de modifications au décret qui les régit, proposées par celui-ci.

A tort ou à raison, le projet qui leur a été soumis semblait témoigner d'une certaine hostilité ou tout au moins d'une certaine méfiance envers leurs infirmières, qui, pourtant, ont donné tant de preuves de

dévouement, de compétence et d'endurance depuis le début de la guerre. Les Sociétés avaient déjà vu avec peine les préférences qu'on semblait marquer depuis quelque temps aux infirmières temporaires, au point de vue de l'attribution de postes enviés et des facilités de voyage notamment. Sans méconnaître les droits du Service de Santé, ni l'utilité de l'emploi d'infirmières salariées, les sociétés devaient prendre la défense de leurs infirmières bénévoles, qui, dans l'accomplissement de leur mission, ont associé les sentiments de charité au devoir d'assistance et qui, comme les soldats, se vouent corps et âme au service de la patrie. Le projet, tel qu'il était présenté, en laissant aux sociétés la responsabilité de leur personnel ne prétendait à rien moins qu'à leur ôter toute autorité sur celui-ci. Il n'était pas acceptable dans ces conditions ; ses auteurs s'en sont rendu compte devant les objections présentées par les trois groupements et par le Comité central. Aussi pouvons-nous espérer, aujourd'hui, que les choses resteront en l'état et que les Sociétés pourront poursuivre leur tâche jusqu'au bout, entourées comme elles le sont si justement de l'estime et de la reconnaissance des blessés et des familles. La Croix-Rouge est et entend rester l'auxiliaire du Service de Santé ; mais elle demande à conserver l'indépendance nécessaire à son bon fonctionnement.

Le Comité consultatif s'associe tout entier aux sentiments exprimés par M. le Dr BOULOUMIÉ et se déclare disposé à soutenir, s'il en est besoin, de toute son influence les intérêts supérieurs de la Croix-Rouge et les droits de ses admirables infirmières, auxquelles il rend, une fois de plus, un hommage mérité.

La séance est levée à six heures et demie.

COMITÉ DE DIRECTION

5 Janvier 1917. — Demande, par le Ministre de la Marine, de 30 infirmières de la Croix-Rouge pour le service des Bateaux Hôpitaux. — Ratification des nominations de Présidentes : Mmes PLOUVIER, à Villennes (Seine-et-Oise), et MORETTE, à Vernouillet (Seine-et-Oise).

12 Janvier 1917. — Acceptation de legs. — Nomination de Mme Georges JOUET comme Directrice de l'hôpital 101, avenue de la République, en remplacement de Mme TROISGROS.

19 Janvier 1917. — Organisation de cours de pharmacie. — Approbation du projet de création d'une Hôtellerie Sanitaire pour les Réformés Tuberculeux. — Demande, par le Dr BOULOUMIÉ, d'une lettre de remerciements, et de la Médaille de l'Union, pour le Dr PETON, de Saumur.

26 Janvier 1917. — Communication de M. VERNES sur la visite qu'il a faite au vice-amiral ROUYER, préfet maritime de Toulon, au sujet de l'embarquement de quatre de nos infirmières sur le navire-hôpital André-Lebon.

2 Février 1917. — Sur la proposition de Mlle LEFÈVRE, le Comité décide de délivrer le certificat d'études de l'Union aux infirmières de l'A. D. S., de Bordeaux, et de faire passer l'examen pour le « diplôme de guerre » à celles de ces infirmières qui justifieraient d'un service hospitalier de six mois. — Exposition par M. TRÉLAT, qui en a accepté la présidence, du but de l'« Œuvre de la Reconstruction des Villages détruits », et du rôle que les œuvres de la Croix-Rouge sont appelées à y jouer. Le patronage de l'Union des Femmes de France lui est accordé. — Création, par Mme SANGNIER, des deux nouveaux Comités de Thaon (Vosges), et Hendaye (Basses-Pyrénées), et ratification des nominations, comme présidentes, de Mme HERVIN à Thaon, et de Mlle VICQ à Hendaye.

9 Février 1917. — Démission de Mme DEFOSSÉ, présidente du Comité de Joigny, et de Mme OSIECKA, présidente du Comité de Sainte-Ménehould. — Affiliation à l'Union de l'Œuvre des « Réformés de la Guerre et des Soldats convalescents ». — Transmission aux délégués régionaux des instructions du Service de Santé au sujet des archives des hôpitaux fermés. — Relation, par M. BALLEN DE GUSMAN, de son voyage dans la République de l'Equateur.

16 Février 1917. — Acceptation de legs. — Création d'un Cercle du Soldat à Saint-Denis. — Décès de Mlle ROUCHE, infirmière de l'A. D. F., à la gare de La Chapelle.

23 Février 1917. — Compte-rendu de Mme RAUX, présidente du Comité d'Avesnes, rapatriée depuis peu, sur tout ce qui s'est passé à Avesnes, depuis l'occupation allemande. — Ratification de la nomination de Mme BÉNARD, comme présidente du Comité de Joigny, et de Mme DEFOSSÉ, comme présidente d'honneur. — Formation d'un sous-Comité à Bulligny-Chézilles (Meurthe-et-Moselle).

2 Mars 1917. — Ratification de la nomination de Mme MOREAU, comme présidente du Comité de Sens, en remplacement de Mme MATHIEU, décédée. — Annonce du décès du docteur FROTIER, secrétaire général du Comité du Havre, et un des fondateurs de notre œuvre dans cette ville. — Organisation d'un Comité d'action et de Propagande.

9 Mars 1917. — Nomination de Mme JOVIGNOL, comme présidente du groupe du 14^e arr. à Paris.

16 Mars 1917. — Création d'une Commission mixte des Croix-Rouges et du Comité central d'Assistance aux Tuberculeux. — Annonce du décès de Mme SCHNEIDER, infirmière-major de l'Union, à Nancy. — Ratification de la nomination de Mme MÉRY, comme présidente intérimaire du Comité de Marseille. — Nomination de M. TOUSSAINT, notaire, comme

trésorier du Comité de Lunéville. — Formation par Mme SANGNIER, d'un Comité à Veneux-Nadon (Seine-et-Marne), et nomination, comme présidente de Mme ROUSSEL. — Ratification de la nomination de Mme RIBET, comme présidente du Comité de Sétif.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES HOPITAUX

Nous donnons ici le résumé des travaux de cette Commission, à partir du mois de septembre 1916, époque à laquelle quelques-uns de ses membres ont inspecté les Comités et Hôpitaux de la 10^e région (Rennes, Saint-Hilaire-du-Harcouet, Ducey, Paramé, Saint-Malo, Saint-Servan, Saint-Brieuc, Paimpol et Ploërmel).

Le résultat de cette visite a été satisfaisant ; elle a donné une nouvelle activité aux Comités, qui augmenteront leurs efforts pour obtenir une excellente gestion de leurs hôpitaux (rapport à l'appui).

Inspection trimestrielle du 3^e trimestre 1916, pour les treize hôpitaux subventionnés directement par le Conseil Central, situés dans le G. M. P. (rapport à l'appui).

Visite de deux membres de la Commission à Blois pour inspecter les hôpitaux de cette ville et solutionner une affaire de personnel (rapport à l'appui).

Inspection de la 16^e région (Montpellier, Frontignan, Mèze, Béziers, Perpignan, Carcassonne). Tournée intéressante ayant donné d'heureux résultats (rapport à l'appui).

La Commission est appelée, dans deux séances extraordinaires, à statuer sur des affaires de haut personnel.

LÉGION D'HONNEUR

Mlle FOURIAUX, la vaillante institutrice rémoise, qui avait dirigé avec l'admirable dévouement que l'on sait, l'hôpital de deux cents lits de l'U. F. F. ouvert dès les premiers jours de la mobilisation, à Reims, vient de recevoir la croix de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

On se rappelle la courte et tragique existence de notre hôpital, où se groupèrent autour de Mlle FOURIAUX les infirmières, les infirmiers et les membres du Comité de l'Union des Femmes de France de Reims. Au moment du bombardement, les blessés purent être arrachés aux flammes et mis à l'abri du danger. L'Union des Femmes de France tout entière joint ses félicitations chaleureuses à celles du Comité de Reims.

MÉDAILLES D'HONNEUR DES EPIDÉMIES

Par arrêté de M. le ministre de l'Intérieur, paru à l'Officiel, du 5 janvier 1917, la médaille d'honneur des épidémies, en or, est décernée à M. le Professeur LANDOUZY, doyen de la faculté de médecine, membre du conseil supérieur d'hygiène publique et de la commission permanente de préservation contre la tuberculose avec la mention suivante : par ses initiatives éclairées et par son inlassable propagande, M. LANDOUZY s'est placé au premier rang dans la lutte nationale poursuivie contre le développement de la pandémie tuberculeuse.

Jamais récompense ne fut plus méritée et plus justement attribuée.

Par décision de M. le ministre de la Guerre, en date du 1^{er} janvier 1917, les infirmières de l'U. F. F. en service à l'Hôpital bénévole (fondation Michelham), à Paris, ont reçu les médailles suivantes :

Vermeil : Mme la Baronne LE LASSEUR.

Argent : Mme Jeanne LEDOUX ; Mlle LEDUC.

Par décision de M. le Ministre de la Guerre, en date du 2 février 1917, les Médailles d'Honneur des Epidémies ci-après ont été décernées :

Vermeil :

Mme MAGNIER, née Eugénie - Louise SCHARFF, directrice de l'hôpital auxiliaire 120, à Champigny.

Mlle GRIFFON (Marguerite), infirmière de l'Union des Femmes de France, hôpital auxiliaire 111, à Bar-le-Duc.

Argent :

Mlle BURLLOT (Marie - Mélanie), infirmière de l'Union des Femmes de France, hôpital auxiliaire 103, à Roanne.

Mlle CHOUILLOU (Nelly), infirmière chef, hôpital auxiliaire 111, à Bar-le-Duc.

Mlle GRANDVEAU (Marguerite), infirmière-major, hôpital auxiliaire 111, à Bar-le-Duc.

Mme LEMOINE MAUDET, née ONOFRI, infirmière major, hôpital auxiliaire 101, à Paris.

Mlle DAVIOT (Louise-Anna), infirmière major, hôpital auxiliaire 102, à Paris.

Mme LANTELME, née CHENET, infirmière, hôpital 121, à Paris.

Mme MÉRIENNE, née GACHE, infirmière major, hôpital 121, à Paris.

Mlle DELANCHY (Simone-Ina-Faustine), infirmière, hôpital auxiliaire 137.

Mme PÉQUERIAUX, née BOULAND, infirmière, hôpital auxiliaire 137.

Mme CHABANAUD, née DUMONT, directrice de l'hôpital auxiliaire Garibaldi, 166.

Mlle HERBILLON (Hélène), infirmière-major, hôpital auxiliaire 101 bis, à Arras.

Mlle LEFÈVRE (Hélène), infirmière-major, hôpital auxiliaire 101 bis, à Arras.

Lady HARTWELL, infirmière-major, hôpital 196, à Saint-Cloud.

Décision ministérielle du 28 février 1917.

Argent :

Mme AURIOL, née DESPLACE, infirmière, hôp. auxiliaire, 101, à Paris.

Mlle POULIN (Anna-Alberte), infirmière, hôp. auxiliaire, 101, à Paris.

Mlle DE JOLLIN (Jeanne-Fanny-Marie-Mathilde), infirmière, hôp. auxiliaire, 101, à Paris.

Mlle ROUEN (Marie-Adèle), infirmière, hôp. 124, à Paris.

Mme GRAVIER, née LE GUAY, infirmière chef de l'hôpital auxiliaire n° 133, à Paris, U. F. F.

Mme MILLOT, née Martin LAVALLÉE, infirmière-major, hôpital auxiliaire 133, à Paris.

Mlle BARDOUX (Berthe-Marie-Louise), infirmière, hôpital municipal, 144, à Paris.

Mlle MONNIER (Paule-Marie-Sophie), infirmière, infirmerie de gare à Niort.

Mlle FRANCALLET, infirmière-chef, hôpital auxiliaire, 101, à Lyon.

Mme CAILLEAUD, née DURIN, infirmière-major, hôpital bénévole municipal 161 bis, à Saint-Jean-du-Var (Toulon).

Mme BLONDLAT (Madelaine-Louise), infirmière-major, hôpital auxiliaire, 105, à Toulon.

Mme BÉRIGAUD, née DE HOGENDORP-OLLIVIER, infirmière-major, hôp. auxiliaire, 101, à Toulouse.

Mlle COURTINADE (Jeanne-Louise), infirmière, hôpital auxiliaire, 101, à Toulouse.

Décision ministérielle du 2 février 1917.

Bronze :

Mlle FONTANT (Marie-Antoinette), infirmière, hôpital temporaire n° 4, à Verdun.

Mme JACQUELIN, née CUVOLLAA, infirmière, hôpital auxiliaire 103, à Tours.

Mme MœBEL, en religion Sœur AMÉ, infirmière, hôpital auxiliaire 111, à Bar-le-Duc.

Mme MARTIN, en religion Sœur EMILE, infirmière, hôpital auxiliaire 111, à Bar-le-Duc.

Mme MAUDUY, née FITTE, infirmière, hôpital auxiliaire 407, à Paris.

Mlle MOREAU (Elise-Gabrielle), infirmière, hôpital auxiliaire 101, à Amiens.

Mme CAUSSIN, née DITTE, infirmière, hôpital auxiliaire 101, à Amiens.

Mme LECLERC-BLONDEL, infirmière, hôpital auxiliaire 101, à Arras.

Mme DORGE, infirmière, hôpital auxiliaire 101, à Arras.

Mme PIQUE, infirmière, hôpital auxiliaire 101, à Arras.

Mme FLAHAUT, infirmière, hôpital auxiliaire 101 bis, à Arras.

Mme DURIEU, infirmière, hôpital auxiliaire 101 bis, à Arras.

Mlle RISSSEL, infirmière, hôpital auxiliaire 101 bis, à Arras.

Mme HÉMERY, infirmière, hôpital auxiliaire 101 bis, à Arras.

Mme DAUSSY, infirmière, hôpital auxiliaire 101 bis, à Arras.

Mlle CORNAILLE (Louise), infirmière, hôpital auxiliaire 101 bis, à Arras.

Mlle PAUL (Paule), infirmière, hôpital auxiliaire 101 bis, à Arras.

**

Décision ministérielle du 28 février 1917.

Bronze :

Mme MÉLÉART, née DUPLAA-LAHITTE, infirmière-major, hôp. auxiliaire, 105, à Toulon.

Mme BOREL, née FONTAN, infirmière, hôp. bénévole, 102 bis, à Toulon.

NOTRE ÉQUIPE D'INFIRMIÈRES EN ROUMANIE

Jassy, le 9/22 Janvier 1917.

Le Médecin Major de 1^{re} Classe LAVENANT à Mme la présidente de l'Union des femmes de France.

J'ai l'honneur de vous informer que je suis revenu à Jassy, avec l'équipe d'infirmières de votre Société et que nous sommes tous à l'heure actuelle occupés dans un des hôpitaux de la Croix-Rouge de cette ville, au lycée National.

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser de Braïla, les événements, que vous devez connaître par les journaux, nous ont obligé de quitter cette ville. Envoyés à Galatz, pour y soigner des blessés russes, les circonstances ont voulu que ces dames se trouvent un peu dispersées, les unes ayant travaillé avec moi à l'hôpital de la Croix-Rouge, les autres à Notre-Dame-de-Sion.

De nouveau, les événements ont forcé le commandement à nous faire évacuer la ville devant l'avance de l'ennemi et des menaces de bombardement qui furent réalisées. J'ai dû donner un ordre formel pour que ces dames évacuent la ville

avant le reste de mon équipe médicale et cet acte d'autorité n'est qu'à la louange du courage et du dévouement de vos infirmières.

Je porte avec plaisir à votre connaissance, en vous demandant de le faire savoir pour des raisons que vous comprendrez, que M. Gussi, préfet de la ville de Galatz a adressé à M. le général BERTHELOT, commandant les missions Françaises en Roumanie, une lettre officielle le remerciant du dévouement de la mission médicale Française de cette ville et des services rendus par tout le personnel médical, y compris notamment les infirmières de l'U. F. F. M. le général BERTHELOT nous a fait communiquer cette lettre en y joignant ses félicitations personnelles, qui nous ont été transmises par M. le médecin principal COULLAUD, médecin chef du Service médical Français. Je pense pouvoir vous adresser par le plus prochain courrier le texte exact de ces lettres, dès que j'aurai eu le temps d'en prendre copie.

L'hôpital que nous occupons est dirigé par Madame la princesse MORASI et Sa Majesté la Reine s'y intéresse d'autant qu'une de ses filles, Son Altesse la princesse MARIE, s'occupe d'une des salles.

Croyez, Madame la présidente, à mes respectueux sentiments.

Signé : Dr. LAVENANT.

Ci-dessous les deux lettres annoncées par M. le Docteur LAVENANT.

MISSION MILITAIRE
FRANÇAISE
EN ROUMANIE

Jassy, le 12 Janvier 1917.

Le Général BERTHELOT, Chef de la Mission Militaire Française en Roumanie à Monsieur le Médecin principal COULLAUD.

Je suis heureux de vous transmettre la lettre ci-jointe du Préfet de Corvolin, témoignant de la brillante attitude du Corps Médical Français à Galatz.

Veillez porter cette lettre à la connaissance des docteurs et du personnel sanitaire intéressé, en y joignant mes félicitations personnelles.

Signé : i/ji PETIN

Chef d'Etat Major.

Le Préfet de Galatz, à Monsieur le Général BERTHELOT, Commandant la Mission Française en Roumanie.

J'ai l'honneur de vous informer que les médecins et chirurgiens militaires Français, en mission à Galatz, ont quitté la ville où ils sont restés jusqu'au dernier moment en prodiguant les soins nécessaires aux blessés et malades.

Je suis très heureux de saisir cette occasion pour vous présenter mes remerciements que j'adresse à tous et, en particulier, à Messieurs les médecins-

major : ORTICONI, DUGUEY, LAVENANT, AUGAGNEUR, JANICOT, FLORENCE, LUCAS, GHAMPIONNIÈRE, NOE et BROUSSE, aux dames infirmières de l'Union des Femmes de France et aux sous-officiers adjoints à ces missions, pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans les circonstances difficiles que nous traversons.

Mes hommages respectueux.

Le préfet du département de Corvolin.

Signé : i/ji Alex. Gussi.

L'Union des Femmes de France à l'Armée d'Orient

Le Groupe chirurgical mobile du Q. G. de l'A. F. O., à Florina, dont nous parlions dans le dernier numéro du Bulletin, a été transporté à Monastir, où il est constitué en formation indépendante au point de vue technique.

Il nous est agréable d'apprendre les services rendus par cet hôpital de première ligne, à l'organisation duquel a contribué l'U. F. F., en lui fournissant notamment les appareils de stérilisation et désinfection, et les deux camions nécessaires aux opérations.

« Comme, en somme, nous écrit M. le médecin-major de 1^{re} classe LE FILLIATRE, c'est à l'U. F. F. que je dois tout ce matériel actuel (qui certainement, de tout le matériel envoyé à Salonique, est celui qui a rendu jusqu'à ce jour les plus grands services), si l'U. F. F. pouvait me donner une troisième camionnette, elle ferait œuvre vraiment utile, et à elle reviendrait en totalité l'honneur d'avoir fourni au front d'Orient tout le matériel nécessaire à la seule et unique formation chirurgicale de l'avant qui, depuis deux mois, opère tous les blessés du front français. »

« J'ai un troisième chirurgien de carrière avec moi, et j'en attends un quatrième. Nous aurons ainsi quatre équipes chirurgicales, et nous fournirons un travail tout aussi intensif que celui d'une auto chirurgicale, formation très coûteuse (plus de 300.000 francs) très lourde et très encombrante, qu'on ne saurait utiliser en Macédoine et en Serbie, vu le manque de routes, où l'on est obligé le plus souvent de se servir de pistes. »

« Nous allons dépasser ces jours-ci nos 500 gros inévacuables, sur lesquels nous avons pratiqué près de 900 interventions. »

« Ma petite autoclave est parfaite, et à elle seule elle suffit largement pour entretenir les quatre chirurgiens. Nous sommes toujours sous les obus dans des caves, (qui sont presque maintenant des petits palais) et le commandement, enchanté aujourd'hui des services rendus par le G. C. M. à l'armée vient de nous citer tous les trois, LE MOINE, mon brave infirmier PLAQUET et votre serviteur. »

Il nous est agréable de remercier M. le docteur LE FILLIATRE de nous tenir au courant des services rendus par notre matériel, et plus encore de lui adresser, ainsi qu'à ses collaborateurs, le médecin aide-major LE MOINE et le soldat PLAQUET, nos bien sincères félicitations pour le dévouement dont ils ont fait preuve et la distinction si méritée qu'il leur a valu.

M. le médecin-major de 1^{re} classe, docteur LE FILLIATRE, et M. le médecin aide-major de 2^e classe, docteur LE MOINE, sont cités à l'ordre du jour de l'armée; le soldat de 1^{re} classe PLAQUET, infirmier-stérilisateur, à l'ordre du jour du corps d'armée.

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE DANS la lutte contre la Tuberculose.

Sous ce titre, paraît en ce moment une brochure sur le rôle important que peut et doit jouer la Croix-Rouge dans la lutte contre la tuberculose. Nous en avons donné quelques extraits dans notre dernier numéro; nous reproduisons ici l'appel qui lui sert de préface.

Chacun y trouvera les renseignements pratiques énumérés pour faciliter l'organisation de la lutte par tel ou tel moyen, qui, dans une circonstance donnée, paraîtra le plus convenable, en raison des conditions diverses de ressources, de milieu, etc.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention de nos adhérents ce petit volume vendu à notre siège social, au prix de 50 c.

La Tuberculose menace la vie de la France.

Seule, elle cause environ la moitié de la mortalité générale des Français, de vingt à quarante ans, et plus des trois quarts de la mortalité totale due à toutes les autres maladies contagieuses réunies.

Elle porte journellement la désolation et le deuil dans la plupart des familles, la détresse et la misère dans un grand nombre.

150.000 Français environ meurent tous les ans!.. et pourtant elle est curable!

L'Armée, malgré les sélections faites par ses conseils de révision, lui paie un large tribut et, plus que jamais en ce moment, les réformés pour tuberculose sont nombreux. Combien plus encore le seront-ils, lorsque reviendront de captivité nos malheureux prisonniers, mal nourris, mal protégés contre les intempéries, parqués dans les camps malsains et surpeuplés de l'Allemagne!

Comment, dès lors, ne pas entreprendre une lutte acharnée contre un tel fléau? Quoi qu'il en coûte, il faut faire l'effort nécessaire pour l'enrayer: c'est un devoir qui s'impose tout particulièrement aux Sociétés d'Assistance Militaire, comme à l'Assistance Publique, aux hygiénistes, aux philanthropes, aux Pouvoirs Publics.

Le moment est venu de l'accomplir.

La Tuberculose nous tue, c'est elle qu'il faut tuer.

A l'Union des Femmes de France, qui, la première, par sa fondation de Tonnay-Charente (1912-1913), a fait entrer dans la pratique l'assistance aux militaires tuberculeux, de donner l'exemple.

Elle se doit de rester à l'avant-garde.

Sous l'influence de l'émotion causée par les cas nombreux de réforme pour tuberculose, son programme est précisément en voie de réalisation; et l'opinion publique, cette fois, est en marche.

De tous côtés on s'est mis à l'œuvre; le Comité Central d'Assistance aux Anciens Militaires Tuberculeux s'est fondé; les institutions existantes, dispensaires, service des visiteurs et visiteuses notamment, se sont développées; le Service de Santé a créé ses « Hôpitaux Sanitaires »; le Parlement et les Pouvoirs Publics ont voté des subventions importantes; la Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au Ministère de l'Intérieur a fait surgir sur tous les points de la France des « Stations Sanitaires ».

L'U. F. F. marche en complet accord avec les dirigeants de ces institutions diverses et collabore à la plupart d'entre elles.

C'est le début de cette Association féconde des efforts, en vue de l'assistance aux tuberculeux, que nous ré-

clamions dès avant la guerre. (1) C'est là un indéniable et immense progrès; mais il reste malgré tout beaucoup à faire encore.

Sur les 150.000 Français que tue annuellement la tuberculose, beaucoup pourraient être préservés; un grand nombre pourraient être sauvés.

La Tuberculose est évitable, la Tuberculose est guérissable, voilà ce dont on ne saurait assez se convaincre.

ÉVITABLE, en grande partie, par une hygiène préventive visant avant tout l'alcoolisme et le surpeuplement de l'habitation, ses deux grands pourvoyeurs, et surtout par l'éloignement de la principale des causes de contagion, la dissémination du bacille par les poussières souillées des expectorations desséchées des malades;

CURABLE, elle l'est, et elle l'est d'autant plus qu'elle est traitée plus près du début de son évolution et pendant plus longtemps;

De là, au titre de moyen préventif, l'utilité de nos *Cercles du Soldat*, des *Dispensaires anti-tuberculeux*, de l'*Œuvre de Grancher*, et, au titre de moyen curatif, des *Colonies Sanitaires*, type Tonnay-Charente, des *Stations Sanitaires*, des *Sanatoria*.

Attachons-nous donc à multiplier et à perfectionner ces diverses institutions, et, pour les très nombreux tuberculeux qui resteront ou rentreront malgré tout dans leur famille, augmentons et améliorons les moyens de traitement à domicile et prévenons surtout l'entourage contre la contagion.

Nous le pouvons, en favorisant la création et le développement des *Dispensaires anti-tuberculeux*, des *Logements-Sanatoria*, du service des *Visiteurs et Visiteuses*, des *Comités départementaux d'Assistance aux Tuberculeux*.

(1) « Le service militaire obligatoire, en imposant par ses conseils de révision à tous les hommes une inspection médicale à l'âge de vingt et un ans et, l'armée en repoussant les tuberculeux avérés et, en éliminant les suspects par la réforme temporaire et les malades par la réforme définitive, deviennent les agents les plus utiles de la croisade antituberculeuse qui s'impose. Ils le seront le jour où les Pouvoirs Publics, et le public en général, appréciant l'importance de l'œuvre sociale à accomplir, seconderont les Sociétés d'Assistance Militaire qui (sans jamais pour cela perdre de vue leur but spécial), entreprendront la lutte anti-tuberculeuse dans l'armée, en leur fournissant le complément de ressources nécessaires pour secourir les sujets en imminence de tuberculose maintenus dans l'armée ou mis en situation de réforme temporaire et, dans la mesure du possible, les exemptés et les réformés pour la tuberculose et, pour assister, le cas échéant, les familles dont il sont les soutiens. »

(Mai, 1913, Dr P. BOULOUMIÉ).

Donnons notre concours à toutes ces Institutions; toutes sont utiles, toutes sont nécessaires; et, surtout, dirigeons l'effort du plus grand nombre possible de nos infirmières vers l'assistance effective aux tuberculeux.

Nous ferons ainsi sûrement œuvre utile.

Mais, aujourd'hui, portons tout spécialement notre attention sur les *Militaires réformés* ou en *imminence de réforme pour tuberculose* et sur les institutions créées ou à créer à leur intention: les *Stations Sanitaires*, les *Sanatoria*, les *Hôtelleries Sanitaires*, dont l'U. F. F. poursuit en ce moment la création.

Attachons-nous à organiser les *Stations Sanitaires* qui nous sont confiées, et, tout d'abord, celles de Monbran (Lot-et-Garonne), et de Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher), à ces fondations, il y a lieu d'ajouter celles de Menton et de Taxil, ouvertes depuis le 1^{er} mars 1916 et qui donnent les meilleurs résultats, dans la pensée de les faire survivre à la guerre, comme *Sanatoria*, assurant leur fonctionnement par le concours de nos dévouées infirmières ayant fait leurs stages d'instruction dans les Dispensaires et Sanatoria.

N'oublions pas en même temps que bien des malades, leur temps de séjour dans la Station Sanitaire écoulé, ne sont pas encore en état de reprendre leur vie au foyer familial et que nous ne pouvons leur laisser perdre le bénéfice de la cure commencée. Pour ceux-là, surtout, hâtons-nous de créer les *Sanatoria* projetés, où des soins leur seront donnés pendant tout le temps qui sera nécessaire.

Songons aussi à ceux qui sollicitent leur entrée dans un Sanatorium, un Hôpital, une Station Sanitaire, à qui les démarches à faire imposent une attente plus ou moins longue; créons au plus tôt pour eux l'*Hôtellerie Sanitaire*, sorte de refuge temporaire hygiénique assurant à ceux qui leur succéderont le minimum de danger de contagion, si grand dans les taudis, asiles et hôtels de dernier ordre, dans lesquels la modicité de leurs ressources les contraint généralement à chercher un abri.

C'est à concourir à ces diverses créations, et notamment à l'organisation et à l'entretien de ces *Stations Sanitaires*, à la création et à l'entretien des *Sanatoria*, qui en sont le complément nécessaire, à l'organisation d'une *Hôtellerie Sanitaire*, que la *Section Anti-tuberculeuse de l'Union des Femmes de France* vous convie en ce moment, en vous priant de lui

envoyer votre obole pour les réaliser au mieux et sans retard.

Qui la refuserait? Qui voudrait s'exposer, par une coupable incurie, à voir ses enfants, échappés à la mort glorieuse sur le champ de bataille, mourir lamentablement minés par la tuberculose?

La France se doit à ceux qui l'ont sauvée; les assister est un devoir sacré. Victorieuse, elle ne doit pas mourir étouffée par la tuberculose, l'ennemi le plus terrible et le plus meurtrier de sa race, mais aussi la plus évitable et la plus curable des maladies.

Votre générosité en aura raison.

En avant, pour la France, contre la tuberculose!

Une souscription est ouverte, dès à présent, au Siège Social, pour la création de l'*Hôtellerie Sanitaire* et de deux *Sanatoria*, complémentaires de nos *Stations Sanitaires*.

Le Secrétaire Général,

D^r P. BOULOUMIÉ.

La Présidente Générale

Présidente de la Section

Anti-tuberculeuse,

S. PÉROUSE

Les adhésions et souscriptions sont reçues à l'U. F. F., 16, rue de Thann.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'U. F. F., Section Anti-Tuberculeuse, ou à M^{lle} AIZELIN, vice-présidente de la Section, qui reçoit au Siège Social, les lundis, mercredis, vendredis, de 3 à 6 heures.

POUR NOS HÉROS MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

L'Union de Femmes de France, sans jamais perdre de vue son but spécial, les secours aux blessés et malades de l'armée en temps de guerre, n'oublie jamais qu'elle est une Association de mères de familles, de Françaises, au cœur généreux et compatissant, qui ne doivent rien négliger dans l'accomplissement de leur mission de ce qui peut alléger les souffrances morales, aussi bien que physiques, de nos soldats.

C'est au sentiment de ce grand devoir que sont dues toutes celles de ses initiatives qui semblent au premier abord être en dehors de son programme. De ce nombre est l'initiative prise par l'U. F. F., et imitée depuis, d'orner les tombes de nos soldats d'un insigne spécial, sa plaque commémorative, qui déjà désigne au passant le long du chemin et aux visiteurs de nos champs de bataille et

nos cimetières, un grand nombre de tombes militaires.

Continuons, d'accord avec l'Œuvre spéciale du *Souvenir Français*, à rendre à nos glorieux morts cet hommage mérité, à propager cette manifestation de notre admiration et de notre reconnaissance; les survivants, leurs camarades comme leurs familles, en éprouvent une satisfaction et un réconfort qui nous sont à tout moment exprimés dans les termes les plus touchants.

Mais ne nous en tenons pas là; généralisons ce que nous avons recommandé de faire, et qui se fait déjà dans plusieurs localités, des Vosges notamment. Que partout où il y a un groupe de l'U. F. F., les tombes des soldats inhumés dans la commune, soient sous la protection de ses Membres. Que chacun d'eux en adopte une ou plusieurs, suivant ses possibilités, et assure leur entretien, comme il assure celui de son tombeau de famille; que chaque fois qu'il va s'agenouiller ou porter des fleurs sur celui-ci, il fasse de même pour celle-là; que si les membres de l'Œuvre ne sont pas assez nombreux dans une localité, ou si pour d'autres raisons ils ne peuvent se charger de l'entretien de toutes les tombes militaires, ils fassent une active propagande pour placer chacune d'elles sous la protection d'un de leurs concitoyens et, s'ils peuvent arriver à connaître l'adresse des familles, qu'ils donnent à chacune d'elles la satisfaction d'apprendre que celui qu'elle pleure en a retrouvé une qui, pieusement, la remplace auprès de lui.

Pour faciliter l'entretien des tombes militaires, et pour faire naître et maintenir, en le développant dans l'âme de nos enfants, le sentiment d'une pieuse et profonde reconnaissance patriotique envers les défenseurs de la Patrie, et d'une haine légitime contre ses bourreaux, que nos Femmes de France associent à leur œuvre les enfants des écoles, les patronages, les groupes de boys-scouts et autres; qu'ils les engagent, comme je l'ai fait déjà avec succès, dans certaines localités, à aller dans les bois chercher du lierre et des pervenches pour en entourer la terre nu de chaque tombe, et à assurer leur ornement en semant quelques fleurs sur chacune d'elles.

Que nos jeunes gens n'oublient pas non plus les fidèles et valeureux alliés tombés sur la terre de France, en luttant à nos côtés pour la civilisation et pour la libération de notre sol, souillé par les barbares; qu'ils ornent leurs tombes comme celles de nos nationaux. Ils accompliront par

là un devoir sacré dont les familles étrangères seront particulièrement reconnaissantes à la France qu'elles verront ainsi toujours généreuse et obéissant aux plus nobles et délicats sentiments.

Voilà ce que nous demandons à nos adhérents; qu'ils le fassent sans retard, activement, avec le concours des membres du *Souvenir Français*, s'il en est dans la localité.

Le moment de ces plantations et de ces semences va venir, qu'ils ne le laissent pas passer.

A ce sujet, nous recevions tout récemment, sous la signature de M. E. MICHEL, de Paris, une communication intéressante, dont nous le remercions. Nous en détachons les conseils pratiques suivants:

« Il ne faut pas que les sépultures situées loin d'une ville ou d'un village soient oubliées ou négligées... que tous les petits, boys-scouts, collégiens, enfants des écoles, possédant une bicyclette, et les personnes de tout âge, s'en aillent munis d'une petite bêche, d'un petit rateau, d'une binette, d'un plantoir et de graines de fleurs, ou même de plantes, s'ils peuvent s'en procurer, pour y faire le travail nécessaire; qu'ils sèment de préférence, dans un ordre déterminé et à distance voulue, des capucines naines, des belles de jour variées, des soucis doubles, du lin à grandes fleurs rouges, des coréopsis nains, ou autres plantes d'un joli effet, poussant facilement dans nos climats et dans tous les terrains, et, pour qu'il n'y ait pas de confusion, qu'ils placent sur chaque tombe semée une étiquette portant la mention « tombe ensemencée ».

Voilà une jolie tâche à remplir, un sain et noble emploi d'une journée de printemps, que l'U. F. F. ne saurait trop recommander; que ses adhérentes, toujours si zélées pour l'accomplissement de toute œuvre utile qui leur est signalée, s'attachent à l'accomplir et à y associer la jeunesse; elles acquerront de nouveaux droits à la reconnaissance de la Patrie, qui a toujours eu le culte de ses morts, et voudra particulièrement honorer ceux de ses enfants qui sont tombés en défendant son intégrité, son honneur et son indépendance,

Docteur P. BOULOUMIÉ.

A l'occasion de cet appel, nous rappellerons que nous possédons maintenant avec nos plaques commémoratives pour les tombes des chrétiens (plaques de 0^m,22 sur 0^m,08 en métal bronzé), des plaques avec croissant et étoile, au lieu de la croix, pour les tombes musulmanes. Nous ne saurions trop recommander de rendre hommage à ces musulmans, qui sont accourus si nombreux à l'appel de la France,

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES DES COMITÉS

Circulaire N° 5 S.G./17

Paris, le 14 février 1917.

A MM. LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX,

Un certain nombre de nos hôpitaux étant en ce moment, les uns mis en réserve, les autres supprimés, les Comités dont ils dépendent se préoccupent à juste titre de l'emploi à faire de leurs ressources recueillies avant ou pendant la guerre en vue de l'assistance aux malades et aux blessés; plusieurs manifestent, en outre, le souci de fournir un aliment à l'activité bienfaisante de leurs Membres, qui ne demande qu'à s'employer utilement.

Nous résumons ici la réponse que comporte les légitimes désirs exprimés.

Il a été décidé, en principe, par la Commission exécutive du Conseil Central que l'avoir d'un Comité ne possédant pas ou ne possédant plus d'hôpital doit être divisé en trois parties égales. De ces trois parties, une est conservée par le Comité pour les secours militaires locaux pouvant être éventuellement nécessaires; les deux autres tiers doivent être attribués aux hôpitaux de la région ayant le plus de besoins, ou bien attribués: un tiers à un hôpital de la région, et un tiers à la caisse commune du Conseil Central, qui répartit ses ressources suivant les besoins sur les hôpitaux de toutes les régions; ou bien encore ces deux tiers sont envoyés au Siège Central, avec affectation d'un tiers à la caisse des hôpitaux et d'un tiers à la caisse spéciale des institutions antituberculeuses de la Société.

C'est d'accord avec le Délégué Régional consulté, que le Comité, privé d'hôpital, fait à tel Comité de la région pourvu d'un hôpital, l'attribution prévue, ou répartit ses ressources comme il est indiqué en second lieu.

Certaines circonstances nous font toutefois renoncer parfois à l'application stricte de cette règle.

Exemples: Un Comité a son siège dans une localité pourvue d'une importante garnison; les hommes, surtout pendant les mauvais jours, manquant d'un lieu de réunion hygiénique et agréable, échouent dans les cabarets et les lieux de débauche; rien ne s'oppose, dans ce cas, à ce que la majeure partie des fonds disponibles soit employée à la création et au fonctionnement d'un *Cercle du Soldat*.

Le Comité siège-t-il dans une localité qui, sans avoir une importante garnison, reçoit quand même un grand nombre d'hommes de passage, ou est un nœud de chemins de fer, ou, en raison de la non-correspondance des trains, les hommes séjournent pendant de longues heures de jour et de nuit, il peut utilement créer et faire fonctionner une *Cantine-Abri du Soldat*, avec réfectoire et dortoir (la cantine étant organisée comme l'est le *Cercle du Soldat*, mais avec une soupe et un plat du jour chauds et des mets froids, le tout vendu au prix coûtant).

PROPAGANDE GOUVERNEMENT DE PARIS

Nous signalons le don généreux de 1.500 francs, que vient de faire le Comité de Noisy-le-Sec, à l'hôpital de Pantin.

Il est à souhaiter que les Comités ne possédant pas d'hôpitaux, s'intéressent généreusement aux formations voisines, comme vient de le faire ce Comité.

Mme BARBIER-HUGO est heureuse d'annoncer la nomination de Mme JOVIGNOT, comme présidente du groupe du 14^e arr^t, en remplacement de notre très regrettée Mme FREY, obligée de se retirer pour raison de santé. Ces deux présidentes de choix, nous ont été présentées par M. le maire du 14^e arr^t, et par Mme BRUNOT, présidente d'honneur du groupe.

COMITÉS NOUVEAUX:

HENDAYE. — Présidente: Mlle VIC; Vice-présidentes: Mesdames MAURY et LARRIEU; Secrétaire: Mlle LABOURDETTE; Trésorière: Mme PRÉVOST.

THAON-LES-VOSGES. — Présidence d'Honneur: M. LEDERLIN père; Mme Paul LEDERLIN; Présidente: Mme EHRWEIN; Vice-présidente: Mme WILLIG; Secrétaire: Mme PACCARD; Trésorière: Mme GÉRARD-TCHAEN; Directrice de la Propagande: Mme LUTRINGER.

VEAUX-NADAN
Présidente: Mme ROUSSEL.

Création d'un Sous-Comité à BULLIGNY-CRÉZILLES, dépendant de Toul. Présidente: Mme Claude VINCENT; Vice-présidente: Mme BICHELOT; Trésorier: M. ROUZE.

Comité de SÉTIF. — Mme RIBET, femme du sous-préfet est nommée présidente, en remplacement de Mme DE VALS, appelée à Alger par la nomination de M. DE VALS. Nous rappelons que Mme RIBET avait déjà rempli les fonctions de Vice-présidente de l'Union des Femmes de France, à Constantine; lors de son séjour en cette ville.

Dans ces divers cas, sur rapport et propositions du Délégué Régional, le Comité Central peut, suivant les circonstances autoriser le Comité à conserver la plus grande partie, parfois même la totalité de son avoir pour l'un ou l'autre de ces objets.

Les ressources disponibles peuvent aussi être en certaine proportion affectées aux secours aux victimes de guerre et, dans ce cas, de préférence à la contribution à une Œuvre locale ou régionale de Mutilés de la guerre ou à la section régionale de l'Union Fraternelle des Blessés de la Grande Guerre, qui a pris naissance à l'Union des Femmes de France et qui fonctionne sous le patronage de la Croix-Rouge Française.

Ces ressources peuvent de même être affectées, dans certaines localités où il y a un intérêt majeur à le constituer, à la création et au fonctionnement d'un Dispensaire Antituberculeux, spécialement destiné aux réformés et à leurs familles, mais pouvant, par une entente avec la Municipalité, s'occuper de tous les tuberculeux de la localité indistinctement; ou bien encore à la fondation soit d'un Sanatorium, soit d'une Colonie Sanitaire Agricole pour tuberculeux.

Quel que soit le cas, les Comités ne devront pas oublier que les fonds qui leur ont été versés ont une destination précise: secourir les malades et les blessés de l'armée en temps de guerre particulièrement, et que, dès lors, c'est tout d'abord à faire fonctionner nos hôpitaux auxiliaires qu'ils doivent être employés; mais que, lorsque cette destination ne peut leur être donnée, c'est à des institutions d'assistance à l'armée qu'ils doivent être affectés, et tout particulièrement à celles qui ont été fondées par l'Union des Femmes de France, en vue des tuberculeux militaires ou des réformés tuberculeux et des mutilés et blessés de guerre.

Des notices spéciales concernant ces diverses institutions sont au Siège Social à la disposition de tous les Comités qui en font la demande.

Le Secrétariat Général se fera un devoir de répondre en outre à toutes les demandes qui pourront lui être adressées concernant le meilleur emploi à faire des ressources des Comités, ces demandes étant accompagnées de tous les renseignements nécessaires pour que chaque réponse puisse s'inspirer des conditions particulières à chaque Comité.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Entretien des Immeubles.

Au sujet de l'entretien des immeubles occupés par nos Hôpitaux auxiliaires, nous avons reçu des réponses généralement satisfaisantes. Celle qui nous parvient de Château-Thierry étant particulièrement intéressante et précise, nous jugeons utile de la porter à la connaissance de nos présidentes de comités et directrices d'hôpitaux.

HOPITAL AUXILIAIRE 107

Union des Femmes de France

COMITÉ DE CHATEAU-THIERRY

Château-Thierry, 10 Janvier 1917.

Le Comité de l'Union des Femmes de France de Château-Thierry, à Madame la Présidente de l'Union des Femmes de France, à Paris.

MADAME LA PRÉSIDENTE,

Après avoir pris connaissance des instructions relatives à l'entretien des immeubles mis à la disposition des Sociétés de Secours aux Blessés pendant la guerre, le Comité a l'honneur de vous faire connaître qu'en ce qui concerne l'immeuble qui est actuellement occupé par l'hôpital auxiliaire n° 107, toutes les mesures ont été prises jusqu'à ce jour pour qu'à la fin des hostilités, le propriétaire puisse rentrer en possession de son bien, sans qu'il soit nécessaire de procéder à de grands travaux et ce, pour les raisons suivantes :

1° L'établissement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur a toujours été l'objet de nos soins particuliers. Les réparations et l'entretien du tout ont été constants. Dès qu'une détérioration quelconque était constatée, la partie détériorée était immédiatement remise en état.

2° Les modifications qui ont pu être apportées à l'état de lieux ne l'ont été qu'avec le consentement du propriétaire et nos dispositions sont prises pour rétablir les choses à l'état primitif lorsque les circonstances le permettront.

3° Le mobilier et le matériel de toute nature, la literie notamment, ont toujours été entretenus soit à l'aide de réparations, soit par remplacement et toutes les dépenses réglées par la Caisse du Comité.

Pour l'entretien de la literie, nous avons profité des accalmies momentanées dans les mouvements des malades pour faire les réparations jugées nécessaires. Nous avons pu constater que beaucoup de ces objets qui étaient très usagés, seraient rendus à leurs propriétaires en meilleur état qu'ils ne les avaient donnés.

4° Un état de lieux que nous possédons nous met en garde contre les contestations qui pourraient survenir au moment de la remise de l'immeuble, soit avec le propriétaire, soit avec l'ancienne locataire qui dirigeait une pension de jeunes filles dans l'établissement qui nous a été cédé.

Enfin pour terminer, nous avons prévu, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte à la lecture de l'état mensuel que nous vous adressons en temps voulu, qu'une somme de 6,000 francs tenue en réserve, nous semblait nécessaire pour parer à toute éventualité lors de la remise du tout à qui de droit. Nous avons tout lieu de croire, étant donné un entretien journalier que cette somme sera largement suffisante pour exécuter les réparations qui seraient jugées utiles lorsque nous serons appelés à quitter l'immeuble.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Pour le Comité de Château-Thierry :
La Présidente, E. LINET.

Création de jardins potagers.

Dès réception de la lettre ci-dessous de M. le Sous-Secrétaire d'Etat concernant la création de jardins potagers à proximité des hôpitaux, nous nous sommes empressés de la communiquer à MM. les Délégués régionaux, en les priant d'encourager Mesdames les Directrices de ceux-ci et les Présidentes des Comités à se conformer aux désirs qui y sont exprimés.

Nous ajoutons qu'il peut y avoir là un moyen de diminuer un peu les dépenses et de donner aux hommes une saine distraction, un certain nombre d'entre-eux étant parfaitement capables de faire, à un moment donné, quelques petits travaux de jardinage.

Y attachant une réelle importance, nous croyons utile de la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

MINISTÈRE
DE
LA GUERRE

Paris, le 26 Janvier 1917.

N° 139 C 7/7

MADAME LA PRÉSIDENTE DE L'Union
des Femmes de France, Paris.

Il résulte des rapports reçus par le Ministère de l'Agriculture que de très nombreux jardins potagers ont été créés par les Dépôts de corps de troupe, les Groupes G. V. C., les formations sanitaires.

Il serait intéressant que les hôpitaux de la Croix-Rouge suivissent cet exemple, de façon à pouvoir procurer à leurs malades et blessés des légumes frais d'un prix de revient très peu élevé.

La subvention accordée par le Service de Santé, en sus du prix des journées d'hospitalisation, et qui est actuellement employée en partie à l'achat de légumes frais, se trouverait moins fortement grevée si ces jardins potagers étaient créés et largement développés.

Je vous serai obligé de bien vouloir me donner sur ce sujet une réponse avant le 1^{er} février.

Agréer, etc.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat
et par son ordre,
Signé : X.

Parmi les réponses qui nous sont parvenues à ce sujet, nous citerons celle de notre Délégué de la 3^e Région, qui s'exprime ainsi :

Rouen, le 3 février 1917.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Vous m'avez communiqué, par lettre du 30 janvier courant, copie d'une dépêche de M. le sous-secrétaire d'Etat à la guerre, du 26 janvier, concernant la création de jardins potagers dans ou à proximité de nos hôpitaux.

L'intérêt de ces créations ne m'avait pas échappé et, dès le 28 juin 1916, par ma circulaire n° 4,443, j'appelai sur cette question l'attention de nos Directions d'hôpitaux en les invitant à faire tous leurs efforts pour répondre aux intentions exprimées par MM. les ministres de l'Agriculture et de la Guerre; le 16 juillet suivant,

par circulaire n° 4,885, je renouvelais mes pressantes recommandations sur le même objet.

J'ai l'honneur de vous signaler, comme suit, les résultats qui ont été obtenus :

H. A. 103, à Rouen, 1 hect. 25 ares, dépendant des cours et jardins de l'École normale de garçons, affectée à cette formation, avaient été mis en culture au 1^{er} décembre 1916, par les infirmiers et les malades valides.

L'H. A. 108, au Havre, situé tout au bord de la mer, ne présentait, comme surface utilisable, que deux pelouses d'ensemble 60 mètres carrés; on a pu les ensemercer et, en dépit des embruns, y récolter des choux, des haricots et des poireaux.

H. A. 109, à Pont-Audemer. Une faible partie des cours et jardins de l'ancien séminaire, dans lequel est installé notre hôpital, avait été mise à la disposition; la direction habile de Mme HESBERT est parvenue à obtenir cette saison, des choux (300), poireaux (3,000), un millier de salades, et une certaine quantité de carottes, salsifis, tomates, épinards, pois et navets.

A la suite de démarches que j'ai faites auprès de M. le préfet de l'Eure, l'Administration du Séquestre a consenti à autoriser l'Hôpital à cultiver les autres parties des jardins de l'établissement (novembre 1916). Près de 2,000 choux d'hiver y ont été repiqués, et le reste du terrain sera utilisé au printemps. Ce sont là des résultats tout à fait remarquables.

H. A. 110, à Bayonne. Une petite portion de terrain inculte, dépendant du colège, a été concédée à l'hôpital, qui a pu y récolter, après défrichement, quelques centaines de salades et autres légumes.

Dans nos autres formations, soit par suite de la situation de l'établissement, soit du fait des propriétaires, il n'a pas été possible aux Directions de se rendre aux désirs du gouvernement. Je vais cependant examiner avec elles si, pour la campagne qui commence, il n'y aurait pas quelque moyen de donner satisfaction.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes tous dévoués sentiments.

HENRI PAULME.

NOS HOPITAUX tiennent quand même!

Quelques unes de nos présidentes et de nos directrices ou infirmières, récemment revenues des régions envahies, nous font le récit de ce qui a été fait pendant l'invasion et au cours de l'occupation allemande.

L'U. F. F. peut être fière de son personnel. Là comme ailleurs, il a été dans l'ensemble admirable de dévouement, de courage et d'abnégation.

Partout son moral se maintient à la hauteur des circonstances, si tragiques soient-elles.

Tout récemment encore, nous parvenait de Nancy une lettre qui en témoigne d'une manière si simple et si éloquente à la fois que nous demandons à son auteur de vouloir bien nous excuser de la publier; c'est une réponse à une lettre de condoléances qu'au nom de l'U. F. F., son Secrétaire général avait écrit à la signataire pour la deuxième fois victime du bombardement :

« Je vous suis très reconnaissant de la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner pour le nouveau baptême du feu que nous avons reçu. C'est encore une fois l'ambulance qui a été atteinte. Elle n'en reste pas moins, avec ses glorieuses blessures et ses pansements provisoires, à même de recevoir les héros qui nous auront remporté la victoire que nous espérons. »

« Il faut tenir jusqu'au bout, j'en ai le grand désir et j'espère que les moyens m'en seront donnés. »

» Mlle MAURY. »

ASSISTANCE aux Convalescents Militaires

AVIS DE LA DÉLÉGATION RÉGIONALE
du Gouvernement Militaire de Paris

Il est rappelé aux militaires en traitement dans les hôpitaux que l'Assistance aux Convalescents Militaires, rattachée au Ministère de la Guerre, est seule chargée par lui d'hospitaliser gratuitement, pendant la durée de leur congé de convalescence ou de leur permission de 7 jours, tous les militaires qui ne peuvent, pour une raison quelconque, aller passer leur convalescence ou permission dans leur famille.

Cette hospitalisation a lieu dans les formations que l'Assistance aux Convalescents Militaires a organisées dans les maisons, villas, châteaux, que leurs propriétaires ont mis à sa disposition. Les militaires de tous grades y sont logés, nourris et soignés gratuitement dans les conditions les plus confortables.

Pour être admis dans une des formations du Gouvernement Militaire de Paris, c'est-à-dire de Paris même ou de la banlieue, il suffit aux militaires, lors de l'établissement du dossier de leur demande de congé de convalescence ou de leur demande de permission, de faire mentionner comme indication de leur résidence : l'Assistance aux Conva-

lescents Militaires, Délégation Régionale de Paris, 43, rue de la Chaussée-d'Antin.

Les hôpitaux-dépôts se chargent dans ce cas de procurer aux intéressés un billet de logement pour l'une des formations de l'œuvre dans la région du Gouvernement Militaire.

Deux établissements de cette région, l'un à Thiais, l'autre à Bagneux, sont affectés exclusivement à l'hospitalisation des convalescents des maladies des voies respiratoires.

Le délégué régional se tient d'ailleurs, à la disposition de ceux qui auraient de plus amples renseignements à lui demander : ils sont priés d'écrire à cet effet, au siège de la Délégation régionale, 43, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

ENSEIGNEMENT

Sur la proposition de l'un de nos professeurs de pharmacie, une innovation a été créée au Comité central. Voici ce dont il s'agit :

Il a été fait un appel aux membres de l'Union en vue :

1° De former des aides pour nos pharmaciens dans nos hôpitaux auxiliaires.

2° De donner une instruction pratique, permettant d'ouvrir ultérieurement la carrière d'aide en pharmacie.

Les candidates, dont la limite d'âge a été fixée de vingt à trente ans, ont eu :

1° A subir tout d'abord un examen préliminaire portant sur leur instruction générale.

2° Elles ont suivi les trois cours théoriques habituels de pharmacie de la Société.

3° Une instruction pratique initiale, leur est donnée dans les hôpitaux de l'U. F. F. et poursuivie dans les officines de MM. les pharmaciens de ville qui veulent bien donner leur concours à cet enseignement.

Ce dernier stage a lieu régulièrement deux ou trois fois par semaine à heures fixes, pendant une période de six mois minimum.

Un examen théorique et pratique de fin d'études aura lieu pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'adjuvat pharmaceutique.

ENSEIGNEMENT

Certificats et Diplômes délivrés en totalité depuis le début des hostilités.

COMITÉS	Aides auxiliaires	Aides Infirmières	Certificats d'Études	Diplômes de guerre	Diplômes 2 ^e degré	COMITÉS	Aides Auxiliaires	Aides Infirmières	Certificats d'Études	Diplômes de guerre	Diplômes 2 ^e degré
<i>Totaux précédents</i>	2.513	843	1 043	2.068	427	<i>Report.</i>	2.514	843	1.043	2 229	427
Gouvern ^t Militaire de Paris						XV^e Corps d'Armée					
Paris	1			43		Marseille					1
I ^{er} Corps d'Armée						Nice	3		12	16	
Berck-Plage				2		XVI^e					
III^e						Montpellier			25		
Caen				1		XVIII^e					
Etretat				1		Bordeaux	11		8		8
Pont-Audemer				3		La Rochelle				2	
VI^e						XIX^e					
Bar-le-Duc				9		ALGÉRIE					
XIV^e						Alger		66		1	
Chambéry				36		Oran			4		
Lyon				50							
Saint-Etienne				16							
	2.514	843	1.043	2.229	427		2.528	909	1 092	2.248	436

(A suivre)